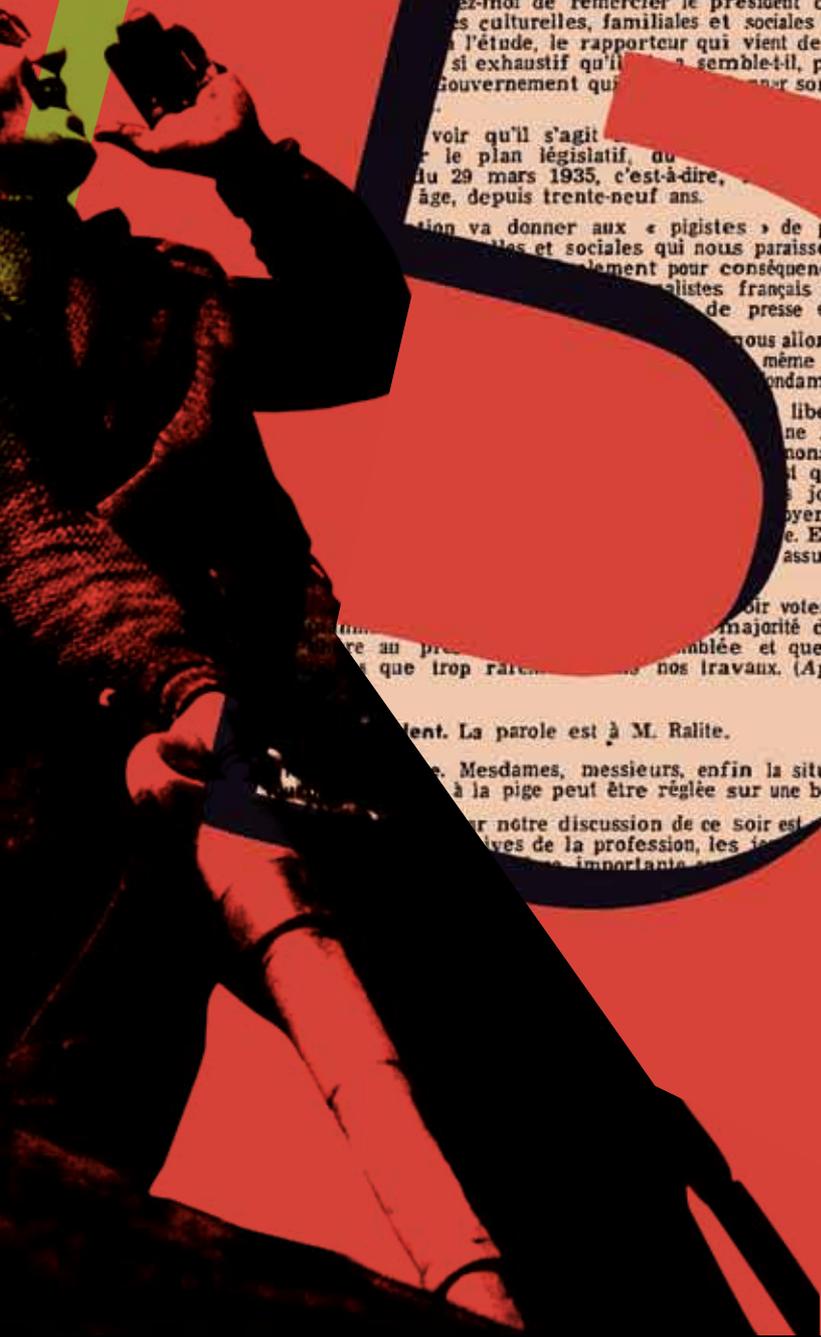


# Témoins 73

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série – n°73 – 2,30 €  
avril-juin 2019

## LE SNJ-CGT au cœur du



...ouira si l'As...  
conclusions. (Applaudis...  
...ans la discussion générale, la parole est...  
...rd. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames,  
...ez-moi de remercier le président de la com...  
...es culturelles, familiales et sociales qui a mis  
... l'étude, le rapporteur qui vient de nous pré...  
...si exhaustif qu'il... semble-t-il, plus rien à  
... Gouvernement qui... son accord à  
...voir qu'il s'agit...  
... le plan législatif, du...  
... du 29 mars 1935, c'est-à-dire,  
... âge, depuis trente-neuf ans.  
...tion va donner aux « pigistes » de p...  
...elles et sociales qui nous paraissent...  
...ement pour conséquence d'ac...  
...alistes français travailla...  
... de presse étrangères...  
... nous allons garantir...  
... même la liberté...  
... fondamentale.  
... liberté de la...  
... ne retrouvons...  
... nous de nous-...  
... quelquefois...  
... à journalistes...  
... ayons une vue...  
... e. En donnant...  
... assurons cette...  
...oir voter ce texte...  
... majorité d'idées qui...  
... mblée et que nous ne...  
... que trop rare... nos travaux. (Applaudisse-...  
...ent. La parole est à M. Ralite.  
...e. Mesdames, messieurs, enfin la situation...  
... à la pige peut être réglée sur une base...  
...ar notre discussion de ce soir est...  
... yves de la profession, les je...  
... importante...

## Congrès confédéral





## WKF et la "manœuvre frauduleuse"

Une somme de 80 000 €. Voilà ce que Wolters Kluwer France (WKF) réclame aux syndicats SNJ, CGT, CFDT et CNT. « Une façon parfaitement scandaleuse de taper au portefeuille les organisations syndicales ayant osé dénoncer les pratiques de la société », ont commenté ces derniers fin mai. En 2007, rappellent-ils, lors de la création de WKF, la direction du groupe néerlandais trouve une astuce pour « échapper à l'impôt en France, tout en privant les salariés français de toute participation aux bénéfices ». Une « manœuvre frauduleuse », estime la cour d'appel de Versailles en 2016, dont l'arrêt est cependant cassé en 2018. On apprendra ensuite que trois des magistrats de la Cour de cassation ayant statué « étaient rémunérés par cette même société WKF depuis de nombreuses années, pour des activités d'information et de formation payantes ». Une procédure disciplinaire est en cours au Conseil supérieur de la magistrature...

## La Ligue du LOL et l'enquête indispensable

De graves révélations, des sanctions en interne allant jusqu'au licenciement, et puis plus rien ? Dans un communiqué du 24 mai, Prenons la une « demande au procureur l'ouverture d'une enquête sur la "Ligue du LOL" », dont « les agissements [...] révélés depuis février 2019 dans de nombreux articles de presse sont susceptibles de recouvrir des infractions telles que "harcèlement moral", "injures racistes" et "incitation à la haine raciste et sexiste" ». L'association ajoute : « Malgré la gravité des faits reprochés, aucune enquête publique n'a été ouverte et aucune des personnes mises en cause n'a été interrogée par la justice. L'ampleur et le déroulé exact des faits restent pour partie inconnus à ce jour. » Et il y a urgence : « Plusieurs traces de ces infractions ont par ailleurs été effacées ces dernières semaines »...

## L'Opinion et "l'absurdité à faire grève"

Selon Nicolas Beytout, directeur du « quotidien libéral » *L'Opinion*, « il peut aussi y avoir [...] de l'absurdité à faire grève ». Dans une lettre ouverte à Philippe Martinez du 21 mai, il cite même « un exemple » : l'appel du SGLCE-CGT à la « non-parution de quotidiens nationaux » le 22 mai, pour protester contre la réforme de la loi Bichet sur la distribution de la presse. L'éditorialiste estime que cela revient à dire : « Pour sauver la vente en kiosque, aujourd'hui, vous devrez vous rabattre sur la version Web de votre quotidien. » Le secrétaire général de la CGT lui a répondu que « ce qui se joue aujourd'hui, c'est la fin du principe d'égalité et de solidarité hérité de la Libération, mis en place par la loi de 1947 ». Il l'a également invité « à plus de réserve » concernant « celles et ceux qui n'ont que ce moyen [la grève] pour se faire entendre face à des directions d'entreprise et des choix politiques bien plus soucieux de rentabilité financière que de pluralisme de la presse ».

## Témoins

Revue trimestrielle du  
Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Pablo Aiquel, Dominique Candille, Bors de Carlisle, Michel Diard, Jean-Marie Dinh, Ludovic Finez, Paul Pelletier, Emmanuel Vire.

Dessins : Calorie Drulle, Babouze.

Photos : Photosociale, Georges Bartoli,

Jean-Christophe Milhet.

Rédaction en chef : Ludovic Finez.

Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel.

Révision : Francis Ambrois.

Rédaction graphique : Ilae Roc

Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Alliages (01 41 98 37 97).

Commission paritaire : 0923 S 06290.

N° ISSN : 1281-1343.

## Témoins

Nouvelle série, n° 73

avril - juin 2019

## Sommaire

### DOSSIER

Le SNJ-CGT au cœur du 52 <sup>e</sup> congrès confédéral .....	04
16 propositions d'amendements, 8 retenues .....	06
Presse syndicale, audiovisuel public et pluralisme .....	07
Pour le mouvement social, l'Humanité doit vivre .....	08
Intervention sur la NVO .....	08
Intervention sur l'audiovisuel public .....	09
Intervention sur la liberté de la presse .....	10
La nouvelle direction .....	11
Vive la solidarité internationale .....	12

### LOI CRESSARD

Une avancée historique .....	14
Les trois piliers de la loi .....	15
3 questions à Olivier Goujon .....	17

### VISA POUR L'IMAGE

S'engager aujourd'hui pour demain .....	18
---	----

### VIE DES MÉDIAS

Radio France : après les coupes, de nouvelles coupes .....	19
Nice-Matin et La Provence : batailles sur fond d'élections .....	20
Pôle presse du Crédit mutuel : droit d'alerte .....	20
20 minutes : 2 grèves en moins de 3 semaines .....	21
France Télévisions : un manque d'ambition .....	22

### JURIDIQUE

Droits voisins : la Scam tire la sonnette d'alarme .....	23
La CAJ moins sollicitée, le SNJ-CGT très actif .....	24
Fiscalité des indemnités de licenciement .....	24

### INTERNATIONAL

Estonie : la présidente et la liberté d'expression .....	25
FIJ-FEJ : les nouvelles directions .....	25
Hongrie : on embauche peu de journalistes critiques .....	26

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41  
Fax : 01 55 82 87 45 / Courriel électronique :  
snj@cgt.fr / www.snjcgf.fr / twitter.com/snjcgf

### En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

# La solution viendra de la profession

**T**rop c'est trop. La velléité du gouvernement de s'attaquer à la loi de 1881, en en sortant l'injure et la diffamation – qui entreraient dans le droit pénal commun – a été vécue comme une nouvelle attaque par la profession. Et c'est ensemble – c'est assez rare pour le souligner – que syndicats, SDJ, associations ont alerté les parlementaires dans une tribune commune début juillet. Et la réaction n'a pas tardé. Le Premier ministre Édouard Philippe et Franck Riester, son ministre de la Culture, ont invité à Matignon, le 17 juillet, pour « un temps d'échange suite aux récentes interrogations sur la loi de 1881 relative à la liberté de la presse et sur les conseils presse » les signataires de la tribune, mais aussi les patrons de presse, RSF, les Assises du journalisme... Dans ce format de réunion très particulier, la discussion a été franche et le Premier ministre a affirmé que le gouvernement ne toucherait pas à la loi sur la liberté de la presse et qu'il n'était pas question de créer un conseil de l'ordre – encore une « idée » poussée par un membre du gouvernement, Cédric O. Décidément, ce gouvernement a un problème avec les médias et les journalistes. Et c'était tout le sens de la tribune commune et des paroles claires que nous avons tenues face à Édouard Philippe. Trop de menaces sur les conditions d'exercice du métier, trop de paroles blessantes. Une accumulation malsaine qui a trop duré. La transposition de la directive européenne sur le secret des affaires, qui permet aux lobbies de multiplier les procédures bâillons. Les violences policières dont sont victimes de nombreux journalistes, en particulier ceux qui couvrent la mobilisation des « gilets jaunes ». La tentative de perquisition à la rédaction de Mediapart, la multiplication des convocations de journalistes à la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure) et la menace sous-jacente sur la protection de leurs sources...

## Quel «lynchage médiatique» ?

Plus récemment, ce sont les réactions outrancières de François de Rugy aux révélations de Mediapart sur son train de vie et son utilisation de l'argent public qui ont rappelé que quand la presse fait son travail, elle se fait des ennemis, parfois haut placés. Dans son message de démission, l'ex-ministre dénonce pêle-mêle des attaques « sur la base de photos volées, de ragots, d'approximations », une « volonté de nuire, de salir, de démolir », un « lynchage médiatique », et annonce qu'il a « déposé une plainte pénale en diffamation ». Si c'est à une éventuelle enquête de justice de déterminer si François de Rugy a enfreint la loi, comment l'ex-ministre

peut-il dire que la volonté de Mediapart se résume à « couper des têtes » pour « les faire rouler dans le caniveau » ? De qui se moque-t-il ? Mediapart est un ovni dans le paysage médiatique français. Un site d'information qui n'appartient pas à un milliardaire, sans publicité, et où les journalistes sont associés aux décisions. Et un site d'investigation politique où les enquêtes sont fouillées, vérifiées et prennent beaucoup de temps. C'est sûrement ce qui gêne François de Rugy...

## «Restructuration», «mutualisation», «départs volontaires»...

Pendant ce temps, les grandes manœuvres continuent dans les groupes de presse et de médias. Les journalistes de France Télévisions, Radio France, Sud-Ouest ou encore des quotidiens régionaux détenus par le Crédit mutuel en savent quelque chose, eux qui sont actuellement confrontés à des plans dits de « restructuration », de « mutualisation » ou de « départs volontaires », qui laisseront exsangues les rédactions. Les salariés de Nice-Matin se trouvent aussi dans la tourmente. Otages de considérations politiques sur fond de prochaines élections municipales, voilà qu'on leur demande pour quel repreneur ils penchent : le marchand d'armes et très droitier Iskandar Safa ou l'oligarque des télécoms et de la presse Xavier Niel, proche d'Emmanuel Macron ? Choisir son patron, en voilà une drôle d'idée... Le monde des médias marche vraiment sur la tête.

## Coordination des journalistes pigistes

On le voit, ce ne sont pas des « temps d'échange » dans les ministères qui suffiront à régler les problèmes des journalistes. À moins qu'ils servent, enfin, à prendre en compte les propositions faites dans ces occasions. Comme celles du SNJ-CGT de reconnaître l'indépendance des rédactions, de lutter réellement contre la précarisation du métier, de revoir de fond en comble les aides à la presse pour favoriser les titres indépendants et le respect des règles sociales. Nous en sommes d'ailleurs convaincus : la solution viendra de la profession, et le SNJ-CGT y prend toute sa place. Le 4 juillet, à l'occasion du 45e anniversaire de la loi Cressard, syndicats, associations et collectifs de journalistes se sont réunis pour poser les bases d'une coordination des journalistes pigistes. Le travail est déjà lancé pour revendiquer des avancées concernant la protection sociale, la formation, où l'accès à l'assurance chômage des journalistes pigistes. Après le « temps d'échange », l'action.

*Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT*



# LE SNU-CGT au cœur du

## 52<sup>e</sup> Congrès confédéral



PHOTO SOCIALE



Le 52<sup>e</sup> Congrès de la CGT s'est tenu du 13 au 17 mai à Dijon. Parmi les sujets de débats, le mouvement des « gilets jaunes », bien sûr, mais aussi le bilan du mandat écoulé, avec certes de fortes mobilisations (contre la loi El Khomri, les ordonnances Macron, la privatisation de la SNCF...), mais malheureusement pas de victoires de grande ampleur. La stratégie de mobilisation a été discutée et, sans surprise, le « syndicalisme rassemblé » remis en cause par certains. Le syndicalisme européen et le syndicalisme mondial ont également fait l'objet de vifs échanges. Le SNJ-CGT, lui, s'est notamment efforcé de mettre sur la table des dossiers en rapport avec la liberté de la presse, le pluralisme ou la presse syndicale. Pas toujours facile...

Dossier réalisé par Ludovic Finez



## 16 PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS 8 retenues



Parmi le millier de congressistes venus de toute la France pour participer au 52<sup>e</sup> Congrès, trois militants du SNJ-CGT, mandatés notamment pour défendre seize propositions d'amendements au document d'orientation déposés par le syndicat. L'un d'eux, sur la *NVO*, a nécessité de la ténacité.

**L**e SNJ-CGT, syndicat national ayant rang de fédération, était représenté par deux délégués, Véronique Marchand, journaliste à France 3 Nord-Pas-de-Calais et secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions, et Laurent Mardelay, journaliste au *Figaro* et trésorier du SNJ-CGT. La délégation du SNJ-CGT était complétée par son secrétaire général, Emmanuel Vire, journaliste à *Géo* (groupe Prisma). Par ailleurs, l'équipe d'une quinzaine de journalistes qui a réalisé *Le Peuple* quotidien, le journal distribué chaque matin aux congressistes, comptait plusieurs syndiqués et militants du SNJ-CGT.

### Travail préalable dans les sections d'entreprise

Au cours de son comité national (CN) du 26 mars, le SNJ-CGT avait décidé de voter le rapport d'activité ainsi que le rapport financier présenté lors du congrès. Pour le rapport d'orientation, il avait donné mandat à sa délégation de se prononcer en fonction de l'état final du document, après la discussion et le vote des amendements pendant le congrès. Le SNJ-CGT a d'ailleurs proposé seize

amendements<sup>1</sup> à ce document, dont huit ont été retenus. Ces propositions d'amendements, émanant notamment de nos sections syndicales de *La Voix du Nord*, France Télévisions, Mediapart et du syndicat multipro de la *NVO*, avaient été discutées lors de ce même CN du 26 mars. Le SNJ-CGT proposait par exemple que soit ajouté un paragraphe revendiquant « des garanties pour l'information de service public audiovisuel en pleine mutation numérique ». Non repris, cet amendement a cependant fait l'objet d'une intervention commune du SNRT-CGT (Fédération du spectacle) et du SNJ-CGT (voir plus loin).

### Agir contre les comportements et violences sexistes et sexuels

Autre proposition d'ajout, un paragraphe affirmant que « la CGT doit être à la hauteur de ce qu'elle défend dans les entreprises, et ne pas attendre la réponse pénale, très incertaine, pour agir contre les comportements sexistes et les violences sexistes et sexuelles commises par ses adhérents ». Il a été intégré au document d'orientation. Le SNJ-CGT proposait

également que soit réaffirmé que « *La Nouvelle Vie ouvrière*, *Ensemble* et *Le Peuple* sont les journaux de la CGT », qui « lui permettent de renforcer l'activité revendicative, contribuent à la formation des militants et à la syndicalisation ». La proposition d'amendement ajoutait : « Face aux difficultés financières de notre entreprise de presse et afin de répondre aux nouvelles habitudes de lecture des syndiqués, une réflexion d'ensemble doit être menée sur la presse CGT. La CGT réitère son engagement à faire vivre la *NVO* qui, tout au long de son histoire, a démontré son utilité. » Cette proposition d'amendement, retenue en partie seulement, a fait l'objet d'une âpre bataille, détaillée dans l'article suivant. Au bout du compte, l'ensemble du document d'orientation a été voté à 70 % (le SNJ-CGT a voté pour), tandis que les cinq thèmes le composant ont été votés entre 65 % et 79 %. ■

1. L'intégralité des propositions d'amendements du SNJ-CGT est téléchargeable sur notre site ([snjcgf.fr](http://snjcgf.fr)), à la fin d'un article publié le 11 mai et titré « Le SNJ-CGT au 52<sup>e</sup> Congrès de la CGT ».

# PRESSE SYNDICALE AUDIOVISUEL PUBLIC ET PLURALISME

L'avenir de l'entreprise de presse de la CGT et de ses publications, un « audiovisuel public puissant et performant », la « liberté de la presse, le pluralisme et l'indépendance des journalistes ». Ce sont ces trois thèmes qui ont alimenté les interventions du SNJ-CGT au 52<sup>e</sup> Congrès. Malheureusement, toutes n'ont pas pu être lues devant les congressistes, à cause de règles restrictives sur les prises de parole.



On maintient notre amendement. On ne bâtit pas l'avenir en gommant le passé, mes camarades ! » Au quatrième jour des débats, l'intervention de Véronique Marchand, de France Télévisions, une des deux délégués du SNJ-CGT au 52<sup>e</sup> Congrès de la CGT, n'est pas passée inaperçue. Il s'agissait de proposer au vote du congrès un amendement, non retenu par la commission, sur l'entreprise de presse de la CGT, son histoire, son avenir et en particulier son titre phare, la NVO. La bataille avait débuté quelques jours plus tôt, au sein de la commission des amendements, sur le thème n° 4 du document d'orientation (« Construction du rapport de force et convergences de lutte »), dont était membre Véronique. La commission ne retenant qu'une partie de la proposition du syndicat, la délégation du SNJ-CGT a décidé de défendre sa position jusqu'au bout. Et elle a eu raison, puisque les congressistes ont approuvé cet amendement, contre l'avis de la commission, événement suffisamment rare pour être souligné.

## 190 millions d'euros d'économies

Deux jours plus tôt, c'est une intervention commune de la CGT

Spectacle et du SNJ-CGT que les congressistes ont pu entendre. Portée par notre camarade Christophe Porro, du SNRT-CGT, cette intervention défendait un « audiovisuel public, puissant et performant » face aux attaques du gouvernement, en particulier les 190 millions d'euros d'économies qu'il souhaite lui imposer. « Chaque entreprise est menacée. Premier exemple, profitant de ce que lui offrent les ordonnances Macron, et après les élections CSE, la direction de France Télévisions a pris la décision de faire partir deux mille salariés – 20 % de l'effectif – en quatre ans ! », illustre ainsi l'intervention du SNJ-CGT et de la CGT Spectacle.

## « Cinq des sept quotidiens nationaux sont détenus par des milliardaires »

Le SNJ-CGT s'était également inscrit pour une autre intervention, sur « la liberté de la presse, le pluralisme et l'indépendance des journalistes ». L'occasion de rappeler que « cinq des sept quotidiens nationaux sont détenus par des milliardaires ». Mais aussi de défendre les revendications du SNJ-CGT dans le domaine. Exemple : « Nous demandons une réforme profonde des aides à la presse pour les réorienter davantage vers les médias indépendants des puissances d'argent et vers ceux qui respectent le code du travail, les conventions collectives et s'engagent dans la lutte contre la précarité. » Cette déclaration aurait dû être lue par notre deuxième délégué au congrès, Laurent Mardelay, du *Figaro*. Elle ne l'a malheureusement pas été. Les règles de fonctionnement du congrès voulaient en effet que la commission en charge du thème en débat (ici, le n° 3, « La syndicalisation et notre déploiement comme éléments du rapport de force et enjeux majeurs pour notre démocratie interne ») décide – selon des critères non exposés – de l'ordre de passage des intervenants inscrits. Les plages réservées au débat étant trop courtes pour permettre l'intervention de tous, seuls les premiers ont pu exposer leurs interventions aux congressistes. Ne restait alors aux autres que la possibilité de déposer leur intervention écrite pour qu'elle soit publiée dans le compte-rendu officiel du congrès... ■





# DOSSIER 52<sup>e</sup> CONGRÈS

## POUR LE MOUVEMENT SOCIAL

# L'HUMANITÉ DOIT VIVRE

**Le SNJ-CGT de *L'Humanité* a écrit une lettre aux délégués du congrès, dont quelques centaines d'exemplaires ont été déposés sur leur table. Ce courrier, que nous reproduisons ici, appelle à soutenir financièrement le journal.**

### « Chers camarades,

« La situation de notre journal est plus que jamais préoccupante devant les énormes difficultés que traverse notre journal et qui ont conduit notre directeur, Patrick Le Hyaric, à faire appel aux lecteurs via une souscription qui n'a malheureusement plus rien d'exceptionnel. C'est dans une optique à long terme que nous, syndiqués CGT à *L'Humanité*, avons décidé de travailler, sans attendre la fin de la période de redressement judiciaire qui doit se terminer début août, en faisant appel à nos camarades. En répondant à notre appel à soutenir financièrement *L'Humanité*, en relayant la campagne d'abonnements que nous lançons, vous travaillerez à accroître l'indépendance d'un journal utile au mouvement social face aux puissances de l'argent. C'est entre vos mains, parce que nous menons des luttes communes, que nous voulons mettre *L'Humanité* en sécurité.

### Journal du mouvement syndical et de la gauche de transformation sociale

« Quel quotidien national s'est en effet mobilisé, depuis sa création, aux côtés des syndicats contre les ordonnances Macron, contre les réformes de la SNCF et la casse des services publics ? Quel hebdomadaire consacre régulièrement sa une à soutenir les luttes sociales ? Quels journaux produisent des hors-séries décryptant les projets de loi qui menacent notre modèle social ? Qui invite régulièrement à s'exprimer les responsables syndicaux et les salariés en lutte ? Le journal

de Jaurès, celui du mouvement syndical, de la gauche de transformation sociale dans toutes ses dimensions : *L'Humanité*.

### Besoin de nouveaux lecteurs

« Bien sûr, la crise sociale et politique appelle à une réflexion générale sur le pluralisme de la presse, sur ses contenus, sur sa diffusion et sur les effets catastrophiques de la concentration. Mais pour le mouvement

social, une urgence s'impose : la disparition, si l'on ne fait rien, d'une grande voix pour les travailleurs. Pour qu'elle résonne encore, *L'Humanité* a besoin de nouveaux lecteurs et le mouvement social doit y prendre part. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une des plus graves crises de son histoire. Son avenir est menacé dans une période où la remise en cause de notre modèle social n'a jamais été aussi forte. C'est pourquoi la CGT de la Société nouvelle du journal *L'Humanité* (*L'Humanité*, *L'Humanité-Dimanche*, *l'Humanité.fr* et *Pif*) demande à l'ensemble des fédérations et unions départementales de la CGT de relayer cet appel aux sections, aux unions locales, à tous les syndiqués CGT afin

## INTERVENTION

## DU SNJ-CGT SUR



J'interviens au chapitre "S'informer CGT pour militer CGT" et je défends un amendement qui doit modifier le paragraphe 420 bis. Vous le savez, notre

presse syndicale est unique, parce que la CGT est la seule à avoir une entreprise de presse, qui en plus s'inscrit dans une histoire de plus d'un siècle. L'année 1909 est celle de la création de *La Vie ouvrière* par le journaliste syndicaliste et révolutionnaire Pierre Monatte, chroniqueur entre autres de la catastrophe de Courrières, de la grande grève des mineurs, du Congrès d'Amiens... Vous imaginez si c'est une histoire riche et unique dans la presse. La petite équipe de cinquante personnes qui travaille en particulier pour

la NVO en est aujourd'hui non seulement l'héritière mais ces camarades en sont aussi les continuateurs. Il n'y a pas un mot sur cet ancrage historique dans notre document d'orientation. Par ailleurs, le débat sur l'avenir de l'entreprise de presse de la CGT doit avoir lieu, tout simplement parce qu'on sait – et ceux qui ne le savent pas vont l'apprendre – que la NVO est en difficultés financières. Et l'urgence de ce débat n'est pas seulement le fait que nous sommes un peu envahis par un volume croissant de publications. C'est pour cela que le SNJ-CGT a déposé quatre amendements. Un seul a été retenu, au paragraphe 419. C'est bien, mais c'est un peu le service minimum, car il rappelle que les salariés ont droit à l'information syndicale. Ce

de réaliser le plus d'abonnements possible pour faire vivre ces titres utiles au mouvement social, au syndicalisme, à la lutte pour l'emploi et les conditions de travail.

### Emparez-vous de la question de sa survie

« Parce que *L'Humanité*, plus que tout autre quotidien, est votre journal, emparez-vous de la question de sa survie. Pour le maintien du pluralisme. Pour le maintien de la présence syndicale dans le paysage de la presse quotidienne française. Pour l'émergence de la question sociale, de la voix des travailleurs dans le débat politique. » ■

## LA NVO



qu'on voudrait, c'est remettre au paragraphe 420 bis un petit bout de phrase : "Alors que le paysage médiatique est dominé par les intérêts du capital, l'existence au sein de notre organisation d'une presse syndicale, avec notamment son titre phare la *NVO*, riche de ses cent dix ans d'histoire, est un outil indispensable pour changer la donne." C'est juste ce petit bout que nous voulons ajouter. Mes camarades, on a suffisamment à faire avec les autres médias qui nous cassent du sucre sur le dos pour savoir valoriser nous-mêmes notre entreprise de presse ! Alors, s'il vous plaît, que ce congrès rende hommage à l'entreprise de la CGT. Les syndiqués ont le droit de savoir qu'on a une longue tradition journalistique à la CGT. Merci. » ■

# INTERVENTION DU SNJ-CGT ET DE LA CGT SPECTACLE SUR L'AUDIOVISUEL PUBLIC

« J'interviens pour la Fédération du spectacle, plus particulièrement au nom du SNRT, et pour le SNJ-CGT, pour les personnels techniques, administratifs et journalistes. Pour un audiovisuel public puissant, pérenne et performant ! Le gouvernement a décidé de supprimer 190 millions d'euros au financement de l'audiovisuel public, tout en lui demandant de consacrer 100 millions par an au numérique. Du coup, c'est une nouvelle chasse aux ETP [équivalents temps plein] qui va fragiliser Radio France, France Médias Monde, France Télévisions, Arte et l'Ina, avec, comme première conséquence, l'élimination des précaires. Chaque entreprise est menacée. Premier exemple : profitant de ce que lui offrent les ordonnances Macron et après les élections CSE, la direction de France Télévisions a pris la décision de faire partir deux mille salariés (20 % de l'effectif) en quatre ans. Elle propose éventuellement d'en recruter la moitié pour les adeptes du numérique. Mais ils ne remplaceront pas ceux qui seront partis, laissant à celles et ceux qui restent une charge de travail supplémentaire fragilisant la qualité des programmes. En ces temps où les valeurs et les garanties démocratiques sont de plus en plus malmenées et attaquées, la CGT affirme que les citoyens ont plus que jamais besoin d'une information fiable, pluraliste et indépendante, ainsi que de programmes de qualité et variés, délivrés par le service public audiovisuel sur tous les supports. »

### Menaces sur la redevance

« Deuxième exemple de menace : la dernière attaque est venue du citoyen ministre Darnaud, qui propose de supprimer la redevance, principale source de financement de l'audiovisuel public. Mesure populiste qui permettrait au gouvernement de mettre un peu plus encore l'audiovisuel public à sa botte. À cet égard, la CGT condamne les projets gouvernementaux qui favorisent financièrement le développement des télévisions et radios privées et des producteurs-trice-s privé-e-s. À l'inverse, ils ne luttent pas efficacement contre la loi des Gafam. »

« À propos de l'information : consciente de l'évolution des technologies numériques – quels que soient les outils mis en œuvre –, la CGT affirme néanmoins que ces nouvelles technologies ne peuvent pas être l'alibi pour gommer les fondamentaux du métier d'informer, à la radio, à la télévision, sur les réseaux, les sites et les plates-formes. La CGT rappelle que ces fondamentaux sont : la recherche, le recueil, la vérification, la certification, la fabrication et la diffusion de l'information par les journalistes professionnels. Ils et elles sont les garants de pratiques déontologiques rigoureuses, face au déferlement d'infos.

En conséquence et pour conclure, la CGT – se prononce contre la suppression des emplois dans l'audiovisuel public et contre la réduction de son financement ; – propose d'inscrire le financement de l'audiovisuel public dans la Constitution ; – préconise une forme de ressource pérenne et fléchée pour l'audiovisuel public. Dans la mesure où tout le monde peut accéder aux contenus audiovisuels sur tous les supports, ce financement, quelle qu'en soit la forme choisie, doit impérativement revêtir un caractère plus "universel" que l'actuelle contribution à l'audiovisuel public. » ■



# DOSSIER 52<sup>e</sup> CONGRÈS

## en chiffres

**938** délégués présents à l'ouverture  
**751** délégués participaient à leur premier congrès

**38** délégués de moins de 30 ans  
Moyenne d'âge 47 ans

**416** femmes

**522** hommes

**820** délégués en CDI  
**87 %** des délégués actifs  
**55 %** des délégués du privé

# Intervention DU SNJ-CGT SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

*« Je suis mandaté par le Syndicat national des journalistes CGT et délégué syndical au Figaro, où la CGT est devenue première organisation syndicale depuis les élections professionnelles de début avril, devant la CFDT. C'est satisfaisant mais pas suffisant pour faire changer la ligne éditoriale du journal et de son magazine. »*

### Journalistes victimes de violences

« Chers camarades, l'amendement que nous avons proposé dans le thème 3 porte sur la liberté de la presse, le pluralisme et l'indépendance des journalistes. La France se situe en 32<sup>e</sup> place dans le classement annuel pour la liberté de la presse. L'an prochain, la France risque de reculer au classement. Avec le mouvement social des « gilets jaunes », la situation des journalistes qui travaillent sur les manifestations s'est dégradée. D'abord cibles de quelques « gilets jaunes » au début du mouvement, les journalistes sont aujourd'hui visés par les forces de l'ordre, comme tous les manifestants. Au

9 mai, 62 cas de violences policières contre les journalistes ont été recensés sur les 784 cas signalés à l'encontre des manifestants.

## L'information aux mains de quelques milliardaires

« Nous l'avons vu lors de la diffusion du petit journal vidéo du congrès, les rapports entre la CGT et les médias ne sont pas toujours simples. Les éditocrates qui se bousculent sur les chaînes d'info et que nous avons vus dans ces vidéos ne représentent pas les 36 000 journalistes qui font honnêtement leur métier. Le pluralisme est en danger. Cinq des sept quotidiens nationaux sont détenus par des milliardaires (*Les Échos* et *Le Parisien* par Bernard Arnault, *Le Figaro* par la famille Dassault, *Libération* par Patrick Drahi et *Le Monde* par Xavier Niel et Daniel Kretinsky).

Seuls *L'Humanité* et *La Croix* sont indépendants. Mais le quotidien fondé par Jean Jaurès est en grande difficulté et passe aujourd'hui une audience au tribunal

de commerce pour assurer sa survie. Les médias audiovisuels se sont pas en reste, avec la famille Bouygues (groupe TF1), Patrick Drahi (BFM, RMC), Bolloré (CNews)... De son côté, par son maillage territorial, l'audiovisuel public permet une information locale au plus près des citoyens, mais les chaînes et radios publiques subissent depuis des années des attaques sous couvert d'économies. Ainsi, à France Télévisions, deux mille postes vont disparaître dans les quatre ans qui viennent. En régions, rares sont les Français qui ont le choix entre deux quotidiens régionaux. Les grands groupes de PQR se sont partagé le territoire et favorisent, chacun dans leur secteur, l'uniformité de l'information. La presse magazine subit une vaste recomposition. Les acteurs historiques, Lagardère ou Mondadori, cèdent leurs titres à de nouveaux opérateurs qui veulent récupérer les marques pour les exploiter sur Internet à moindre coût.

## Remise en cause du système coopératif de distribution

« La loi Bichet garantit depuis 1947 une distribution égalitaire et solidaire au sein d'un système coopératif. Sa réforme, actuellement

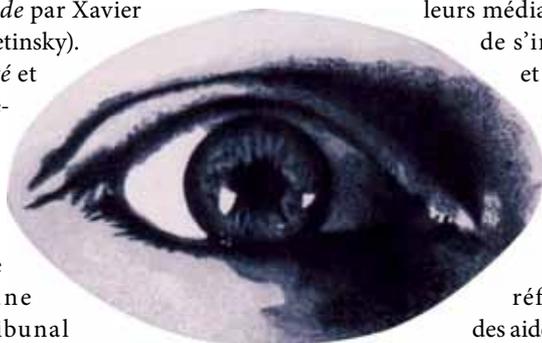
en examen au Sénat, va fragiliser encore plus le pluralisme de la presse. De nombreuses enquêtes le démontrent : les citoyens font de moins en moins confiance aux médias. Les militants également. La représentation des mouvements sociaux dans les médias dominants n'y est pas étrangère. Un des moyens pour regagner la confiance des citoyens est de garantir l'indépendance des journalistes. Le SNJ-CGT a revendiqué d'annexer à la convention collective la Déclaration de Munich (1971), qui recense les droits et devoirs des journalistes et qui pourrait être alors opposable aux directions des médias. Mais la loi Bloche de 2016 a renvoyé cette discussion au sein de chaque média et donc à une charte éthique différente dans chaque entreprise. Lorsque les citoyens n'ont plus confiance en

leurs médias, ils choisissent de s'informer ailleurs et peuvent être plus sensibles aux *fake news* ou "infor" qui pullulent sur les réseaux sociaux. Nous demandons une réforme profonde des aides à la presse pour

les réorienter davantage vers des médias indépendants des puissances de l'argent et vers ceux qui respectent le code du travail, les conventions collectives et s'engagent dans la lutte contre la précarité.

## 7 000 pigistes sur les 36 000 journalistes cartés

« À l'instar de l'ensemble du salariat, la profession de journaliste connaît une précarisation d'une grande ampleur. Actuellement, sur les 36 000 journalistes cartés en France, 7 000 sont rémunérés à la pige. Pour beaucoup d'entre eux, cela signifie moins de 1 000 euros par mois et certains, avec moins de 600 euros de revenu mensuel, ne peuvent même pas prétendre à la carte de presse. Les deux tiers des nouveaux entrants dans la profession débutent leur carrière dans la précarité, comme CDD ou pigistes, quand on ne leur impose pas de se déclarer auto-entrepreneur. Les citoyens ont le droit d'avoir une information pluraliste, vérifiée et mise en perspective. Garantir l'indépendance des journalistes, favoriser le pluralisme et lutter contre la précarité sont des mesures urgentes pour que les citoyens retrouvent confiance dans les médias. »



# ÉLUS

## La nouvelle direction

Comme à chaque congrès, une nouvelle équipe dirigeante a été élue : 60 membres à la commission exécutive confédérale, parmi lesquels 12 membres du bureau confédéral, dont voici la liste.

## Secrétaire général

Philippe Martinez, Fédération de la métallurgie, Union départementale des Yvelines.

## Administrateur

David Dugué, Filpac, UD des Bouches-du-Rhône.

Fabrice Angéi, Fédération des services publics, UD du Var.

Angeline Barth, Fédération du spectacle, UD de Paris.

Pascal Bouvier, Fédération de la construction, UD du Maine-et-Loire.

Virginie Gensel-Imbrecht, Fédération mines-énergie, UD des Hauts-de-Seine.

David Gistau, Fédération de la métallurgie, UD de l'Aveyron.

Véronique Martin, Fédération des cheminots, UD de Seine-Saint-Denis.

Catherine Perret, FERC, UD de la Nièvre.

Boris Plazzi, Fédération de la métallurgie, UD du Rhône.

Nathalie Verdeil, Fédération des finances, UD de l'Eure.

Céline Verzeletti, UGSP, UD de Seine-Saint-Denis.



# DOSSIER 52<sup>e</sup> CONGRÈS

CONFÉRENCE SYNDICALE INTERNATIONALE 12/05/2019  
CHANGEONS LE TRAVAIL!  
CHANGING WORK!  
¡CAMBIEMOS EL TRABAJO!

cgt CONGRÈS 12-17/05/2019

## Vive la solidarité INTERNATIONALE!

Plus de 100 invités venus de 70 pays et appartenant à 90 organisations différentes : avant l'ouverture du 52<sup>e</sup> Congrès, le dimanche 12 mai a été consacré à une Journée internationale. Au programme, quatre tables rondes sur les inégalités dans le monde, les révolutions du travail, le rôle et les missions du syndicalisme, le centenaire de l'OIT.

**S**'il est impossible de résumer tous les débats, on peut au moins retenir quelques images. Par exemple celle de l'Iranien Reza Shahabi, syndicaliste à la régie des transports de Téhéran, qui a bien failli ne pas pouvoir se rendre à Dijon. Arrêté avec une trentaine d'autres personnes lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> Mai dans la capitale iranienne, il n'a été libéré que la veille de son départ. Une situation dont il a malheureusement l'habitude puisque, sur ces dix dernières années, il en a passé six en prison. Dans son pays, dénonce-t-il, militer dans un syndicat se fait « au prix de grands sacrifices » : emprisonnements, mandats d'arrêt, licenciements... Lui-même a été « licencié il y a dix ans pour [ses] activités syndicales ».

### “Travail domestique” ou esclavagisme ?

On retiendra aussi le témoignage de la Guinéenne Asmaou Bah, qui se bat pour les droits des travailleurs domestiques. « J'ai moi-même travaillé comme travailleuse domestique pendant douze ans. Cela n'a pas été facile », confie Asmaou Bah, évoquant « la violence, le harcèlement, la non-déclaration à la caisse de protection sociale... ». Les travailleurs domestiques sont 67 millions dans le monde, dont 80 % de femmes, 50 % de travailleurs informels et 17 % de travailleurs migrants, énumère-t-elle. Comme d'autres oratrices, elle a regretté le manque de femmes dans les tables rondes de la journée. « Nous devons donc nous-mêmes montrer l'exemple », en bataillant pour les droits de ces femmes exploitées, conclut-elle.

### “49 % des émissions de CO<sub>2</sub> sont le fait des 10 % les plus riches”

L'introduction de la première table ronde, assurée par l'économiste Thomas Coutrot, a permis de poser certains enjeux. Ainsi, « les 1 % les plus riches se sont approprié 27 % de la croissance économique ces trente dernières années » et « 49 % des émissions de CO<sub>2</sub> sont le fait des 10 % les plus riches ». « Les défis sont sans équivalent », insiste-t-il, « au point que la possibilité d'une vie décente sur terre est en jeu ». Thomas Coutrot a également mis en parallèle « l'explosion du tourisme international » pour les plus riches et, pour les plus pauvres, « une augmentation beaucoup plus modérée du nombre de migrants ». Des migrations dont les premières causes sont climatiques. Autre réalité mise en avant par l'économiste : la

« polarisation du marché du travail », avec aux deux extrêmes « une augmentation des emplois hautement qualifiés », mais aussi des « emplois peu payés, occupés par des femmes, des migrants, notamment dans les services à la personne ». Thomas Coutrot pointe des « épidémies » liées au travail, « troubles musculo-squelettiques, burn out, cancers... », rappelant que, selon l'OIT, on compte par an trois millions de morts liées au travail.

### Fortes résistances sociales contre les inégalités

L'économiste observe cependant que, loin de la résignation, « de très fortes résistances sociales contre les inégalités et le déclin de la démocratie » s'organisent depuis 2011 : les Indignés en Espagne, les mouvements Occupy, les « gilets jaunes » en France... « Le “travail vivant” pourrait être une trame de lecture commune à ces différents mouvements, note-t-il. Le travail, c'est d'abord et avant tout de la créativité, de la coopération. Cela ne peut pas être standardisé. Le travail sert à gagner sa vie mais aussi à être utile. » Cette journée internationale a surtout mis en avant la nécessaire solidarité. Alors que « la précarité est devenue la norme dans le monde du travail », une solidarité internationale suppose que « les syndicats soient un levier fort pour mettre en lien les groupes les plus forts avec les plus faibles », note ainsi Unai Calvo Sordo, secrétaire général des CCOO (Espagne), évoquant les travailleurs les plus précarisés. La réplique la plus ovationnée de la journée est d'ailleurs celle qu'a faite en français l'Iranien Reza Shahabi : « Vive la solidarité internationale ! » ■

## PROFESSIONNELS DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS, NOUS PROTÉGEONS VOS TALENTS

### JOURNALISTES PIGISTES, AYEZ LE RÉFLEXE AUDIENS !

Audiens gère les dispositifs de protection sociale qui vous sont dédiés.

Tout journaliste rémunéré à la pige peut bénéficier du régime de prévoyance

☎ 0 173 173 921

et de la garantie frais de santé spécifique avec prise en charge partielle de la cotisation par le Fonds collectif pour la santé des pigistes.

☎ 0 173 173 580

## Nos métiers

### EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site [www.audiens.org](http://www.audiens.org)



### RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc-Arrco dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

### ASSURANCE DE PERSONNES ET DE BIENS

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

### ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture où de transition (retour à l'emploi, accompagnement du handicap, préparation à la retraite, soutien aux familles, aux aidants familiaux, aux personnes endeuillées...).

### SERVICES AUX PROFESSIONS

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissant de services : études, recouvrement de cotisations, Mission Handicap...

### MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Centres de santé, centres dentaires, bilans de santé professionnels, e-santé..., du préventif au curatif, Audiens met en œuvre des dispositifs pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient. Et développe des programmes spécifiquement dédiés aux professionnels de la culture, avec le CMB, service de santé au travail.

### CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.



Il est vrai que sur le plan social et fiscal les dispositions de la loi de 1935 étaient déjà appliquées aux journalistes « pigistes », mais il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne un grand nombre de problèmes, qu'il s'agisse des congés payés, des indemnités ou des retraites complémentaires, il fallait mettre fin à la discrimination dont ils étaient victimes.

qui travaillent à la pige — mode bien commode — et qui, finalement, quant à leur statut, rappellent un peu les auxiliaires, les intérimaires qui durent.

Il faut, en effet, que cette pratique cesse, sans, bien sûr, retirer à ce mode d'exercice de la profession de journaliste ce qui tient à sa spécificité ou au choix fait par certains de l'exercer ainsi.

# La loi CRESSARD

## Une avancée historique

Le 27 juin 1974, l'Assemblée nationale a adopté la « loi Cressard », permettant de reconnaître les journalistes rémunérés à la pige comme des journalistes professionnels.

Promulguée le 4 juillet 1974, elle a marqué l'histoire du journalisme en France. Extraits de ce débat historique avec ses protagonistes, Jacques Cressard (UDR), Georges Fillioud (PS) et Jack Ralite (PCF).

*Jack Ralite*

« Mesdames, messieurs, enfin la situation des journalistes payés à la pige peut être réglée sur une base solide. Je dis "enfin" car notre discussion de ce soir est un aboutissement. Dans les archives de la profession, les journalistes payés à la pige occupent une place importante au chapitre des revendications. La précarité de leur situation, qu'ils écrivent, photographient, dessinent ou filment, est connue depuis longtemps. Mais elle demeure. Aujourd'hui, rien que sur la place de Paris, ils sont fort nombreux, par choix pour certains, par obligation pour beaucoup. On ne compte plus les embauches sous la rubrique "pigiste" et quantité de jeunes hommes et de jeunes femmes sont, de ce fait, dans la situation de l'oiseau sur la branche. [...] Est-il normal qu'il y ait encore des journalistes qui n'ont pas droit aux congés payés, ni au treizième mois, ni à la formation permanente, ni à l'indemnité de licenciement, ni à l'affiliation aux Assedic, ni à la retraite complémentaire ? [...] Que certains dirigeants d'entreprises de presse aient intérêt au statu quo, c'est l'évidence ; ils y gagnent financièrement, et je dirai presque politiquement : en s'opposant à une sorte de tronc commun pour l'ensemble de la profession, ils tentent de la diviser. Il faut que cesse aussi toute discrimination à l'égard des journalistes payés à la pige, qu'ils soient permanents, réguliers ou occasionnels. Car il y a des journalistes payés à la pige et permanents. Cela semble contradictoire et pourtant cela existe sans que cette situation, à de rares exceptions près, soit voulue par le ou la titulaire de cet emploi, précaire à tout point de vue. Ce sont donc des salariés entre guillemets. En votant aujourd'hui le texte qu'on nous soumet, nous gommerons les guillemets. » ■

*Par Pablo Aiquel*

*Georges Fillioud  
(rapporteur)*

« La proposition de loi de M. Cressard tend à supprimer une injustice et un anachronisme, à faire cesser certains abus et à harmoniser notre législation après la jurisprudence. [...] Cette situation a également donné lieu dans la pratique à des abus, que beaucoup d'entre vous connaissent, notamment par la pratique des "pigistes permanents", lesquels sont en réalité des collaborateurs d'une entreprise de presse placés dans le même état de dépendance à l'égard de la hiérarchie et soumis aux mêmes règles que les autres journalistes, mais ne bénéficiant pas, dans la plénitude de ses effets, du statut de journaliste professionnel. Le texte qui nous est proposé tend à supprimer cette discrimination en faisant reconnaître par la loi que, quel que soit son mode, la rémunération du journaliste professionnel a le caractère d'un salaire et que la nature des liens juridiques qui unissent ce journaliste à l'entreprise est un contrat de travail et non pas un contrat d'entreprise ou de fourniture d'articles. [...] L'essentiel de la proposition qui vous est faite, c'est, je le répète, de présumer qu'il s'agit d'un contrat de travail, quel que soit le mode de rémunération et la nature de la convention passée. »

*Jacques Cressard*

« Il faut bien voir qu'il s'agit là de la première adaptation importante, sur le plan législatif, du statut des journalistes depuis la loi du 29 mars 1935, c'est-à-dire, si je me souviens bien de mon âge, depuis trente-neuf ans. Cette adaptation va donner aux "pigistes" de presse des garanties professionnelles et sociales qui nous paraissent actuellement normales. [...] Mais ce qui est le plus important, c'est que nous allons garantir ainsi l'indépendance du journaliste et par là même la liberté de la presse qui, dans notre démocratie, est fondamentale. Je sais que pour nous, hommes politiques, la liberté de la presse a parfois quelque chose d'agaçant : nous ne retrouvons pas dans les journaux l'image que nous nous formons de nous-mêmes et celle que les journalistes en donnent est quelquefois assez déformée. Mais je crois cependant que les journalistes doivent être assurés de pouvoir donner à nos concitoyens une vue de nos travaux et de la vie de la nation qui soit libre. En donnant des garanties aux journalistes professionnels, nous assurons cette nécessaire liberté de la presse. C'est pourquoi je me réjouisrais de nous voir voter ce texte à l'unanimité. »

par le nouvel alinéa suivant :

« Toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel au sens du premier alinéa du présent article est présumée être un contrat de travail. »

# LES TROIS piliers de la Loi

La loi Cressard doit beaucoup à trois députés : Jacques Cressard, bien entendu, mais aussi Georges Fillioud et Jack Ralite. Ces deux derniers ont par ailleurs été journalistes, l'un à Europe 1, l'autre à L'Humanité, et adhérents du SNJ-CGT. Portraits.

## Jacques Cressard : la justice sociale

Qui aurait pu croire qu'un député étiqueté UDR (élu de 1968 à 1981), Jacques Cressard, ferait adopter une loi de progrès social pour une catégorie de journalistes jusque-là à part, ceux qui sont rémunérés à la pige ? Né dans une famille profondément gaulliste, Jacques Cressard, professeur d'histoire à Rennes, a baigné dans le journalisme. Son père était journaliste à *Ouest-France* et syndicaliste et, à la Libération, responsable du SNJ (alors syndicat unique et confédéré à la CGT) pour l'Ouest. À l'occasion d'un colloque organisé par le SNJ-CGT pour le trentième anniversaire de la loi du 4 juillet 1974, dont il avait déposé le projet à l'Assemblée nationale, il avait demandé d'excuser son absence « car je vis désormais retiré du monde et de ses vanités ». Il avait néanmoins tenu, dans un message, à exposer les raisons de son action : « De mon père j'ai appris que la justice sociale était la base de notre vie démocratique et qu'il faut toujours mener son action en accord avec sa doctrine. Souvent, dans les journaux,

les éditoriaux étaient plus sociaux que la gestion et donnaient des leçons qu'ils ne s'appliquaient pas à eux-mêmes. J'ai voulu les encourager à agir de l'intérieur de leur entreprise pour être exemplaires. »

### Prise de position contre la peine de mort

Jacques Cressard s'était distingué cinq ans plus tôt, en 1969, en prenant position en faveur de l'abolition de la peine de mort. Sa fibre humaniste n'était donc pas de circonstance quand il prit l'initiative de déposer un projet de loi dont le contenu social était affirmé et en rupture avec les positions patronales de l'époque. Il ne rejeta pas non plus les appuis d'un député socialiste, Georges Fillioud, et d'un député communiste, Jack Ralite, pour emporter les députés dans un vote unanime, malgré les manœuvres dilatoires du secrétaire d'État André Rossi et les oppositions des patrons de presse, unanimes pour combattre la loi. En effet, la Fédération nationale de la presse française (FNPF) ne craignait



© ASSEMBLEE NATIONALE

pas d'affirmer que « la portée de la loi doit être restreinte à celle d'un texte de procédure dont l'effet, en cas de litige, est de renverser la charge de la preuve ». *Ouest-France*, lors de son décès (en mars 2015), rappelait la « cordialité fédératrice » de Jacques Cressard. C'est bien celle-ci, partagée par Georges Fillioud et Jack Ralite, qui avait pu permettre cette avancée décisive pour les journalistes rémunérés à la pige, dans l'unité d'action de la droite et de la gauche. Aujourd'hui, la loi, comme le déclarait le fils du député d'Ille-et-Vilaine, Bruno, « n'a pas subi une seule retouche, c'est donc une bonne loi ».

■ Michel Diard

## Georges Fillioud : intransigent et bienveillant

Georges, je l'ai connu à Europe n°1, dans les années soixante. Il était alors secrétaire général de la rédaction, animé comme tout un chacun par l'inaltérable esprit commando qui constituait alors la dynamique de cette toute jeune radio. Il a été l'un de mes chefs. Je le respectais, autant pour ses qualités de journaliste intransigent,

respectueux des faits et de leur traitement éditorial, que pour l'attention bienveillante qu'il portait aux autres. Épris de justice, par conviction viscérale, cheval de bataille qui bordait son chemin de vie, avec une apaisante affabilité. Toujours à l'affût du coup de main à donner, prêt à apporter un soutien à tel ou tel jeune journaliste. Naturellement,

il enseignera, au CFJ de la rue du Louvre à Paris, dont il avait été quelques années auparavant l'un des élèves. Mais Georges ne serait pas Fillioud sans le mordant de ses engagements professionnels, syndicaux et, plus tard, politiques. J'ai adhéré à l'homme, à ce journaliste, à sa manière d'être, à sa charmante façon de ne jamais se départir

il est vrai que sur le plan social et fiscal les dispositions de | qui travaillent à la

loi de 1937  
mais il n'en  
and nombre  
encorement  
à la dis  
Le Gouver  
proposé.  
mission  
M. le prés  
Cressard.

M. Jacques  
Messieurs, p  
mission des  
proposi  
un raj  
pouter enfi  
ite proposi  
il faut bi  
portante,  
puis la lo  
ien de mo

Cette adaj  
rantes pro  
nent norm  
r le statut  
r notre te

Mais ce qu  
si l'indép  
la presse  
Je sais qu  
esse a par  
s dans les  
èmes et ce  
bez déform  
ivent être  
nos trava  
s garanties  
essaire lit

C'est pour  
l'unanimit  
chère a  
nstitutions q  
ents.)

M. le prés

M. Jack R  
journalistes |

Je dis « en  
ment. Dans  
la pige occ  
ations. La  
ient, dessi  
c demeure

Aujourd'hu  
eux, par ch  
compte p  
antité de j  
ns la situa

Est-il norm  
te formul  
s une cal  
me, elle e  
nominati  
part — es  
ant d'un  
c est là —  
professionn  
deux rev  
it encore  
au treiziè  
é de licen  
mplémenta

Que certain  
tu quo, c'  
ai presque  
politiquement : en s'opposant à une sorte de tron  
n commun pour l'ensemble de la profession, ils tentent de la diviser.

Nous  
mes utilisées comme « assistantes » de presse permanentes,

de son éternel nœud papillon qu'il arborait à souhait. Une savante harmonie comportementale chez ce confrère dont les tenues et le bon goût s'entremêlaient à l'élégance de son savoir-être et aux exigences de sa morale et de son éthique.

### Vocation journalistique et syndicale

À la fois pédagogue, bouilleur de cru d'idées, qu'il savait faire jaillir à bon escient dans nos conférences de rédaction, il n'imposait jamais son point de vue d'entrée de jeu. Il écoutait. Il suggérait. Mais il tranchait, avec tout le fermeté de sa sagesse, quand était venu le temps de la décision. Fédérateur, il l'était par nature, missionnaire par vocation journalistique et syndicale, au point d'en faire le sel de son chemin de vie. Le goût du débat dominait en lui, dans l'éventail d'une profession de foi sociale, qui ciselait ses papiers, veinait ses causes, forgeait ses engagements. À son autorité, il savait donner le juste ton, la forme adéquate à ses exigences, le bon éclairage au choix éditorial du sujet à traiter. Il était respecté.

Mais c'est dans l'action que Fillioud s'éclairait, à la minute même où tombait « la » dépêche qui sur-le-champ allait enflammer

l'actualité politique. Deux événements me reviennent à l'esprit : l'attentat du Petit-Clamart contre le général de Gaulle en 1962 et, en 1966, l'enlèvement en plein Paris du Marocain Mehdi Ben Barka, opposant au régime monarchique de l'époque. L'urgence s'imposait. Le choix des moyens l'exigeait. C'est dans ces situations inopinées et inédites que se révèlent les hommes, par leur réaction, leurs compétences affichées, les ordres donnés, les journalistes et les techniciens spontanément mobilisés. Ces jours-là, non seulement Georges Fillioud n'avait pas failli, mais il avait une fois de plus renforcé l'image du chef de commando et du journaliste professionnel qu'il restait à nos yeux.

### Création d'une société des rédacteurs à Europe 1

La confiance que lui portait la rédaction le conduira à mettre en place à Europe 1 une Société des rédacteurs sous l'égide de son syndicat, le SNJ-CGT. Une surprise dans une maison alors peu ou pas syndiquée. Beaucoup de journalistes voteront pour cette initiative parce qu'émanant précisément de leur confrère Georges Fillioud. Il sera contraint de quitter Europe 1 en 1966, pour avoir signé un manifeste politique. Ce



© ASSEMBLÉE NATIONALE

départ constituera un tremplin qui l'engagera résolument sur la voie du champ politique. Il s'enracinera à Romans, où il sera élu député et maire de cette petite ville de la Drôme. Plus tard, François Mitterrand le nommera ministre de la communication. Attaché à ses racines de journaliste, il créera les « radios libres » et, fidèle à son engagement syndical, portera devant le Parlement la loi Cressard, qui devait enfin offrir un « véritable statut aux pigistes ». Pour lui, certainement l'aboutissement et le rêve d'une vie professionnelle accomplie, que tout homme (ou femme) engagé souhaite publiquement et socialement réaliser. De tout temps, nos liens de complicité sont restés intacts. Depuis cette époque, je vivifie dans les braises du souvenir la reconnaissance et le respect qu'on ne porte qu'à ceux qui s'accomplissent et promeuvent les autres. Ce qu'il avait su faire. ■

**Paul Pelletier**

## Jack Ralite : le journaliste et le militant



© ASSEMBLÉE NATIONALE

jusqu'en 1973. Lui n'a jamais oublié son passé de journaliste, mais beaucoup de journalistes ignorent tout ce qu'ils lui doivent. Notamment lors du vote de la loi du 4 juillet 1974, mais aussi quand il fallait défendre les budgets du service public de l'audiovisuel et de l'AFP. À chaque occasion, il sollicitait le SNJ-CGT pour un conseil ou un avis et le SNJ-CGT le sollicitait pour régler les problèmes de la profession.

### Arguments percutants et décisifs

Il a joué un rôle essentiel dans l'adoption à l'unanimité de la loi Cressard, par ses arguments toujours percutants, bien sûr, mais aussi par son autorité et ses amitiés qui le faisaient apprécier, y compris par certains députés de droite. Jack Ralite a donc eu des arguments décisifs, avec des phrases percutantes, tirées du vécu de ceux qu'il côtoyait quelques mois auparavant. Après avoir incité ses collègues députés à voter la loi en faisant remarquer que les pigistes étaient des « salariés entre guillemets », il dénonçait leur condition sociale avec opiniâtreté : « Est-il normal que les journalistes payés à la pige – je préfère cette formule à

celle de « pigiste » car elle ne fait pas entrer dans une catégorie ceux qui exercent cette profession sous cette forme, elle en fait des journalistes à part entière, alors que la dénomination « pigiste » en faisait des journalistes entièrement à part – est-il normal, dis-je, que les journalistes à la pige vivant d'un travail contrôlable et d'ailleurs contrôlé – le fisc est là – soient en général moins payés que les journalistes professionnels, qu'ils soient toujours ou presque en retard d'une ou deux revalorisations, d'ailleurs minorées ? »

Il fustigea les employeurs en exigeant que « cette pratique cesse », puis que « cesse aussi toute discrimination à l'égard des journalistes payés à la pige, qu'ils soient permanents, réguliers ou occasionnels. Car il y a des journalistes payés à la pige et permanents. Cela semble contradictoire et pourtant cela existe sans que cette situation, à de rares exceptions près, soit voulue par le ou la titulaire de cet emploi, précaire à tout point de vue. » Ainsi parlait Jack Ralite, journaliste, militant politique, militant syndical et homme de culture ; ainsi il convainquit jusque sur les bancs de la droite. ■

**M. D.**

« Toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel au sens du premier alinéa du présent article est présumée être un contrat de travail.

# TROIS QUESTIONS À... OLIVIER GOUJON

*“Le meilleur instrument pour se défendre est le syndicat”*



JEAN-LOUIS CARLI



**Témoins :** *Quel constat tires-tu dans ton livre introspectif sur le métier de journaliste en France ?*

**Olivier Goujon :** C'est un constat accablant pour la profession. Ce qui arrive au journalisme, c'est l'application d'un processus économique – le néolibéralisme – depuis une quarantaine d'années. La différence du journalisme par rapport au transport ou aux usines de roulement à billes, c'est que cela a un impact démocratique, cela touche à la liberté d'expression. Il y a une forte baisse des effectifs, que l'on cache en distribuant plus de cartes de presse qu'avant. C'est bien qu'il y ait plus de journalistes, c'est grave qu'ils gagnent entre 500 et 600 € par mois. Quand j'ai commencé, j'avais des commandes ; maintenant je suis auto-entrepreneur contraint et forcé et je dois financer mes propres reportages. Quand on gagne 3 500 €, on a les moyens physiques de bien faire son travail. Quand on gagne 500 €, la qualité du travail s'en ressent car tu dépends de ta source.

**Au moment de l'anniversaire de la loi Cressard, avec laquelle tu conclus ton ouvrage, penses-tu qu'elle devrait évoluer ?**

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui voudraient réinventer cette loi. Il est toujours temps de rappeler ce qu'est la loi Cressard et de l'appliquer, car elle n'est plus appliquée partout ni tout le temps. On ne peut pas faire mieux avec moins bien. Depuis 1918, nous avons assisté à une période de professionnalisation. L'acmé, c'était la loi Cressard, au

milieu des années soixante-dix. Elle a permis d'asseoir que journaliste est un seul et même métier, quel que soit le mode de rémunération. Depuis les années quatre-vingt, avec l'arrivée de grands groupes comme Prisma, se sont organisés des modèles avec peu de journalistes postés et de nombreux pigistes, que l'on n'a eu de cesse de précariser. Aujourd'hui, on assiste à une période de

déprofessionnalisation, avec des jeunes qui filment dans les manifs, créent leurs propres médias et considèrent le salariat comme une contrainte. Ça fait mal à la carte de presse. Ils sont le signe qu'on a déjà perdu.

**Demain, tous pigistes ?**

Demain, en tout cas, tous syndiqués, ce serait un rêve. Je crois beaucoup au « tous ensemble ». Ne serait-ce que dans la force de proposition. On est toujours plus forts à plusieurs. Les collectifs sont une démarche intelligente, que je prône volontiers, travailler ensemble, enquêter ensemble. Pour se regrouper afin de se défendre, le meilleur instrument reste le syndicat. Mais comme la tendance est à l'individualisme et à la précarisation, c'est très difficile de créer un axe de revendications communes. Pourtant, c'est notre seule chance. Je ne suis pas forcément optimiste. ■

**Propos recueillis par Pablo Aiquel**

\* Ces cons de journalistes, par Olivier Goujon, éditions Max Milo, janvier 2019, 187 p., 18 €.



## 4 juillet 2019 : une coordination nationale, enfin !

Pour le 45<sup>e</sup> anniversaire de la loi Cressard, à l'initiative du SNJ-CGT, les syndicats de journalistes SNJ, CFTD, FO et CNT ainsi que l'association Profession : Pigiste et des collectifs tels Ras la Plume ou You Press se sont rencontrés à la Bourse du travail de Paris pour échanger sur l'exercice de la profession en tant que pigiste aujourd'hui en France, les liens avec les délégués syndicaux dans les entreprises et les principales problématiques. Les acteurs syndicaux et associatifs se sont engagés à mettre en place une coordination nationale afin d'agir ensemble.

« Toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel au sens du premier alinéa de l'article 1135 du Code de Commerce, est présumée être un contrat de travail. »

# S'ENGAGER

## aujourd'hui **POUR DEMAIN**

**C**'est à partir de ce constat que l'Union départementale CGT des Pyrénées orientales et le Syndicat national des journalistes CGT ont donné carte blanche, pour leur exposition dans le cadre du festival Visa pour l'image à Perpignan, à deux photographes cégétistes, Georges Bartoli et Thierry Nectoux, pour nous faire partager leur voyage dans le monde de l'engagement, avec des photos prises sur le vif, parfois à des milliers de kilomètres de distance. Car par delà les frontières et les cultures, les combats restent les mêmes.

La transformation du monde avec le bousculement de nos modes de vie, de nos valeurs,

amène une partie de nos citoyens à réagir en dénonçant les injustices, en exprimant leurs idées, et leur capacité à dire non à une politique mortifère pour les peuples. Des femmes et des hommes, anonymes ou non, décidés à devenir acteur et à lutter pour un avenir meilleur.

Nous avons aussi voulu, à travers une deuxième exposition, actualité oblige, illustrer la crise du fret à la SNCF avec l'arrêt du Perpignan-Rungis, le train des primeurs. La mobilisation pour le maintenir, depuis la fin mars, a déjà permis de repousser la fermeture de la ligne. C'est toute la CGT qui entend sauver cette liaison ferroviaire « historique » et emblématique. Ce train illustre

le sabotage du fret à la SNCF où l'ouverture généralisée à la concurrence est une catastrophe programmée. C'est donc avec intérêt que nous exposons ici les photos de Jean-Christophe Milhet sur ce combat qui, nous l'espérons, aura une fin heureuse. ■

• Deux expositions : « Engagements au quotidien », photos de Georges Bartoli et Thierry Nectoux, et « Le train des primeurs », photos de Jean-Christophe Milhet. Vernissage à 18 h, le samedi 31 août 2019. Un apéritif suivra cette inauguration. Expositions ouvertes tous les jours, ancienne école des Beaux-Arts, 3, rue Maréchal-Foch, 66100 Perpignan, du 31 août au 15 septembre.  
Contact : 04 68 34 84 49.



Radio France

# APRÈS LES COUPES, DE NOUVELLES COUPES



La grève des salariés de Radio France, le 18 juin, a été massivement suivie. Les syndicats estiment que le nouveau plan d'économies vise à « détruire la radio publique ».

Par Jean-Marie Dinh

**D**ans le réseau France Bleu<sup>1</sup>, 37 des 44 antennes ont débrayé. Cette grève à l'appel d'une large intersyndicale (CFDT, CGT, FO, SNJ, Sud, Unsa) qui a concerné près de 2 000 salariés dont beaucoup n'avaient pas fait grève depuis longtemps – 85 % des chefs de service ont suivi le mouvement – est particulièrement significative. À Paris, plus de 500 salariés se sont réunis en assemblée générale. Les autres activités du groupe ont été également affectées, avec 85 % de choristes en grève. Le concert de l'orchestre philharmonique prévu dans la soirée a été annulé. Alors que Radio France affiche d'excellents résultats d'audience et a retrouvé son équilibre financier depuis deux ans (7 millions d'excédent en 2018), le plan annoncé début juin par la présidente du groupe Sibyle Veil vise à anticiper la baisse de la contribution de l'État et programme 60 millions d'euros d'économies d'ici à 2022.

## Plan de départs volontaires contesté

La fourchette des suppressions d'emploi est comprise entre 270 et 390 postes, soit 10 % du personnel pour l'hypothèse haute. Elle suit notamment la recommandation de la Cour des comptes qui décrivait en janvier la renégociation du temps de travail comme un « chantier prioritaire ». Les propositions pour la préservation de l'emploi avancées par

la direction invitent le personnel en CDI à concéder 7 à 12 jours de congés pour économiser 5 millions d'euros. Elles sont dénoncées par les syndicats comme « un marché de dupes ». « Cela reviendrait à répercuter les suppressions sur les CDD et contribuerait à accentuer la précarisation des personnels, sans compter la détérioration évidente des relations internes », confie Lionel Thompson (SNJ-CGT). Le rapport d'un cabinet indépendant mandaté par le CSE et révélé par Mediapart a qualifié les économies visées de « surdimensionnées » et estimé que Radio France pourrait s'épargner 118 suppressions de postes. Le cabinet Tandem estime que « les projections de hausse mécanique des charges de personnel » s'établissent à 7,4 millions d'euros sur 2019-2022 et non 16,1 millions comme évoqué par la direction.

## Destruction du service public de l'info

À travers cet « appel du 18 juin », les syndicats de Radio France ont envoyé un « coup de semonce » : « L'indépendance éditoriale de cette maison, la qualité et la richesse de ses contenus produits exclusivement en interne, le rayonnement de ses formations musicales ainsi que l'excellence de sa proximité en région ne peuvent s'accommoder d'économies drastiques et d'une course déraisonnable aux ressources propres », affirme l'intersyndicale. Avant son départ, le PDG

de l'époque, Mathieu Gallet, confiait déjà : « On est à l'os. » Ce nouveau plan d'économies drastiques s'inscrit clairement dans la volonté politique du chef de l'État de démanteler le service public de l'info, pour le plus grand bonheur des groupes de médias privés qui ont contribué à son élection. Il est à mettre en regard avec la suppression annoncée de Soir 3, l'une des émissions phares d'information de France 3 (lire l'article sur France Télévisions).

## Deux PDG en concurrence directe

On aura noté que le système de nomination, les profils et les méthodes de Sibyle Veil<sup>2</sup> et de Delphine Ernotte, PDG de France Télévisions, sont parfaitement identiques. Les deux patronnes se trouvent d'ailleurs en concurrence directe pour assurer la tête de la super holding qui pourrait voir le jour pour chapeauter Radio France et France Télévisions. Les grands perdants, ce sont les personnels, qui ne pourront plus assurer un travail de qualité, l'indépendance éditoriale, les missions de service public. Et aussi les spectateurs et les auditeurs, c'est-à-dire les citoyens, qui voient chaque jour reculer leur droit fondamental à être réellement informés. ■

1. Cet article est initialement paru le 19 juin dans une version plus développée sur le site [lamarseillaise-encommun.org](http://lamarseillaise-encommun.org). Créé par l'association du même nom, ce site est la préfiguration du média citoyen interrégional Altermidi fondé sur des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

2. « Est-ce que la mission de Sibyle Veil est de protéger Radio France, ou est-elle en charge d'une mission libérale pour détruire la radio publique et donner de l'air aux radios privées ? », questionne Manuel Houssais, représentant de la CGT.

## Nice-Matin et La Provence

# Batailles *capitalistiques* sur fond

## D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

**Quand des « fées » comme Xavier Niel, Iskandar Safa, Rodolphe Saadé ou Bernard Tapie se penchent sur des titres de PQR, l'avenir n'est pas forcément tout rose.**

**C**'est d'abord *Nice-Matin* qui a fait les gros titres, après un communiqué de Xavier Niel, daté du 16 juin. Le PDG de Free et copropriétaire du *Monde y* proclame qu'il est « entré en négociation » pour acquérir, « via sa holding personnelle NJJ et dans des délais courts, une participation majoritaire au sein de la société Avenir Développement détenue par [le groupe belge] Nethys », qui détient 34 % de *Nice-Matin/Var-Matin*. C'est alors une surprise car, depuis plusieurs mois, Nethys négocie avec le milliardaire franco-libanais Iskandar Safa, propriétaire du très droitier hebdomadaire *Valeurs actuelles*. En perspective des municipales de 2020, l'hypothèse Niel aurait les faveurs du maire LR (mais favorable à un rapprochement avec LREM) de Nice Christian Estrosi, tandis que son rival, Eric Ciotti, lui aussi LR, pencherait pour Safa. Et Laurent Mauduit de résumer ainsi la question que tout le monde se pose, dans un article publié par *Mediapart* : « Alors, est-ce l'Élysée qui a piloté l'intervention de Xavier Niel pour sauver le soldat Estrosi et lui permettre de conserver la mairie de Nice ? »

### Quel sort pour la coopérative ?

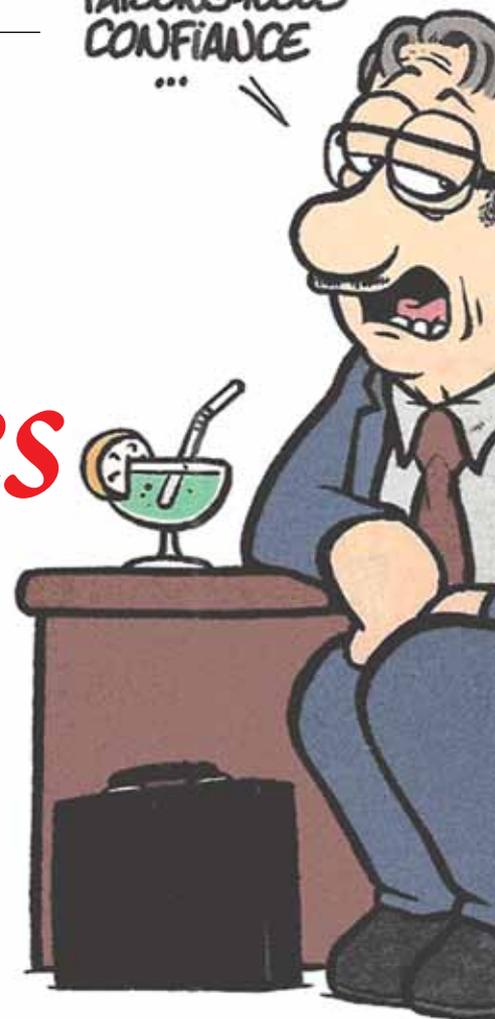
Autres questions : quel sort pour les 66 % de capital toujours détenus par 457 salariés du journal via une société coopérative ? « Pour l'instant, il n'y a rien de fait », insiste un militant du SNJ-CGT salarié du groupe.

Fin juin, le mandataire judiciaire du tribunal de commerce expliquait ne détenir aucun document à l'appui des annonces de Xavier Niel. Depuis, les actionnaires ont reçu le « business plan » de Safa et une lettre d'intention de Niel. Le 12 juillet, une assemblée générale des coopérateurs est convoquée. « On espère pouvoir choisir en âme et conscience », témoigne notre camarade, qui explique que l'alternative se résumera sans doute à « choisir entre deux maux le moins pire ». D'un côté, un marchand d'armes défenseur d'idées de la droite extrême ; de l'autre, un oligarque de la presse.

### Discours à géométrie variable

Dans un premier temps, un point a été oublié après l'annonce de Xavier Niel : Avenir Développement détient aussi 11 % du capital de *La Provence*. Reçue le 24 juin par la directrice générale adjointe de *La Provence*, l'intersyndicale SNJ, STC, FO, CFDT, CFE-CGC et CGT explique dans un communiqué qu'elle a eu droit à la lecture d'un courriel de Bernard Tapie, actionnaire majoritaire. Si ce dernier « confirme le processus de désengagement de Nethys » dans *La Provence*, il assure qu'« il n'a à aucun moment été question que le groupe de M. Niel soit candidat au rachat ». Changement de discours quelques jours plus tard : *La Provence* fait bien partie du lot, mais pour être revendue au PDG du groupe de transport maritime CMA-CGM, Rodolphe Saadé. Avec, là encore, des velléités de faiseur de roi pour la succession de Jean-Claude Gaudin à la mairie de Marseille. Sans oublier les intérêts financiers personnels de Bernard Tapie. Bref, un voyage « vers des rives qui n'ont pas grand-chose à voir avec le journalisme ni avec le droit de savoir des citoyens », conclut dans *Mediapart* Laurent Mauduit. ■

FAISONS-NOUS  
CONFIANCE  
...



## Pôle presse du Cré

# DROIT *pour risques*

**Le groupe bancaire poursuit le rapprochement à marche forcée de ses titres régionaux. Ces derniers constituent ce qu'il nomme le groupe Ebra, pourtant sans cadre juridique, en entretenant la confusion entre « pôles », « entreprises » et « marques ».**

**C**réation d'une régie publicitaire commune entre *L'Alsace* et *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* avec transfert des salariés, constitution de la société Ebra Services pour les petites annonces, la relation clients, la création graphique, la maintenance informatique... Le Crédit mutuel a lancé au pas



dit mutuel

## D'ALERTE *psychosociaux*

de charge des bouleversements de son pôle presse<sup>1</sup>, avec une casse sociale qui pourrait atteindre 400 suppressions de postes. Depuis début juin, les réunions s'enchaînent, dont certaines à Paris pour réunir les représentants de l'ensemble des titres. Concernant la régie commune Alsace-DNA, l'inter-syndicale (CFDT, CFE-CGC, CGT, Filpac-CGT, SNJ, SNJ-CGT, Unsa) a réagi dans un communiqué commun pour prévenir que « celle-ci ne se mettra pas en place à n'importe quel prix », exiger de « préserver les droits des salariés transférés » et refuser « que les dispositions à *minima* du Code du travail soient évoquées, même du bout des lèvres ».

### Qu'est-ce qu'une mobilité "acceptable" ?

Dans le dossier Ebra Services, ce sont notamment les questions des licenciements, des

mobilités et du maintien ou non du statut PQR de la nouvelle structure qui inquiètent. Pour toute réponse, la direction joue sur la signification des « licenciements économiques » et des « licenciements secs » et sur le caractère « acceptable » de la mobilité. Quant au statut PQR, elle semble bien vouloir s'en affranchir pour contribuer à « réaliser des économies », dont le curseur a été placé à plus de 9 millions d'euros. C'est dans ce contexte que les deux CHSCT des DNA ont voté un droit d'alerte « pour dangers graves de risques psychosociaux pour les salariés ». Lors de la réunion du 13 juin, les représentants ont dénoncé un « démembrement des entreprises », « une dislocation programmée des services des DNA », une « destruction des collectifs de travail existants » et « la remise en cause des accords collectifs, service par service ». « Nous constatons que des personnes souffrent de dépression » et « les arrêts maladie se multiplient dans certains services » à cause d'un « mépris pour leur personne et leur travail effectué depuis de nombreuses années », poursuit le texte qu'ils ont voté. Ils pointent notamment, pour les salariés, la « menace de licenciement et [de] se voir proposer des emplois très éloignés de leurs lieux de vie ». La « mise en place d'une cellule d'écoute des salariés » et la réalisation d'une « expertise sur les dangers de risques graves psychosociaux » ont été demandés. ■

1. Outre L'Alsace et Les DNA, Le Bien public, Le Dauphiné libéré, L'Est républicain, Le Journal de Saône-et-Loire, Le Progrès, Le Républicain lorrain, Vosges Matin.

20 minutes

# 2 grèves EN MOINS de 3 semaines

**L**a rédaction de *20 minutes* n'avait plus connu de grève depuis longtemps ; elle en a vécu deux en moins de trois semaines, les 23 mai et 11 juin, soutenues par le SNJ-CGT et la CFDT Journalistes. Elles ont été suivies par un peu plus de la moitié des journalistes prévus au planning ces jours-là.

Dans un texte publié le 23 mai, le « collectif des grévistes » a expliqué les raisons du mouvement. « La rédaction de *20 minutes* a toujours fonctionné en flux tendu. Mais aujourd'hui, le manque d'effectifs, conjugué à des objectifs d'audience ambitieux imposés par la direction, fragilise la plupart des services de la rédaction dans lesquels les arrêts maladie se multiplient. De janvier à mars, sur l'ensemble de la rédaction, 129 jours d'arrêt maladie ont été comptabilisés contre 68 jours en 2018 (hors arrêts longs), soit une augmentation de 90 % », précisent les grévistes, qui assurent que « les risques psycho-sociaux sont aujourd'hui bien réels ». « La pression de productivité et d'audience augmente, menaçant la qualité du contenu du journal, tant dans sa version papier que sur son site Web », ajoutent-ils.

Autre précision : « Malgré un chiffre d'affaires stable et rentable de 38 millions d'euros en 2018 (près de 40 millions en 2017), *20 minutes* pratique l'une des grilles de salaires les plus basses de la presse quotidienne nationale. Des salaires qui n'ont d'ailleurs connu aucune augmentation globale depuis cinq ans. » « Nous souhaitons donc que la nouvelle direction garantisse à ses salariés des conditions de travail dignes de ce nom et à ses lecteurs une information de qualité, par des engagements forts », concluent-ils. ■



## Élections... DANS LES RÉDACTIONS

### L'Équipe

Le SNJ-CGT progresse de 8 points, avec 30 % des voix et 3 élus titulaires sur 10. La CGT obtient 5 élus sur 12 dans le nouveau CSE.

**Virgin Radio-RFM**  
La CGT progresse et obtient 43 % des voix, en intersyndicale avec la CFDT.

### Abaca Press

Le SNJ-CGT confirme et gagne le seul siège.

### Écran Total

Le SNJ-CGT s'implante et obtient les deux postes (titulaire et suppléant).

### 20 Minutes

La liste intersyndicale CGT-CFDT remporte tous les sièges mis au voix au premier tour. Elles se partagent les voix avec 50 % pour chaque organisation.

## France Télévisions

### LE SORT DE SOIR 3

# emblématique d'un manque d'ambition

C'est bien entendu la même potion qu'à Radio France qui est servie à France Télévisions. À croire que les deux PDG jouent à qui sera la meilleure élève de l'austérité budgétaire.



Éus des territoires, nous savons que la disparition de ce programme impactera la qualité d'information de nos concitoyens. » Ils sont

82 députés, tous groupes confondus, à avoir cosigné une lettre au ministre de la Culture pour s'opposer au « transfert sur FranceinfoTV de Soir 3, l'emblématique journal télévisé de France 3 ». Assurant qu'« il est encore temps d'abandonner ce funeste projet », ils écrivent que « le Soir 3 est un rendez-vous incontournable pour 700 000 Français en moyenne depuis une quarantaine d'années », avec même, ces « mois derniers, des records d'audience avec 1,5 million de téléspectateurs malgré des horaires irréguliers et parfois tardifs ». Outre « l'information de proximité », ils soulignent que Soir 3 est « aussi un rendez-vous international et très européen qui aborde des sujets capitaux et souvent peu présents dans le journal télévisé de France 2 ». Dans son préavis de grève du 13 juin, l'intersyndicale (CGT, FO, CFDT) de France Télévisions ne dit pas autre chose, estimant que cette décision « porte un sérieux coup de canif à notre mission de service public ». Les syndicats ne peuvent accepter que le Soir 3 soit programmé « sur le canal 27 [celui de FranceinfoTV] à l'audience confidentielle (on parle de 30 000 spectateurs en soirée) ».

### “Impréparation” et “démission éditoriale de France Télévisions”

Une semaine plus tard, le 20 juin, la même intersyndicale appelait à nouveau à la grève contre le « plan d'économies drastiques qui ampute les moyens de l'entreprise, fragilise l'emploi et paupérise ses grilles de programmes ». « Ainsi, après l'annonce de l'arrêt de France Ô puis de France 4, la direction a décidé de supprimer le Soir 3, de remplacer les émissions matinales de France 2 par de la

rediffusion et de transférer la production de Télé Matin à France TV Studio », dénonce le préavis, qui évoque aussi la suppression de l'antenne régionale de France 3 Île-de-France, « en déménageant son collectif de Vanves au siège de France Télévisions où ses équipes seront fusionnées dans les différents services ». Autre inquiétude : les matinales de France Bleu diffusées par France 3 – de la « radio filmée », donc de la mauvaise télévision –, qui seront généralisées à la rentrée, dans une ambiance d'« impréparation » et de « démission éditoriale de France Télévisions », qui « conduit à déplorer des insuffisances qualitatives à l'antenne et nous fait craindre le pire pour l'ensemble des émissions d'information », a dénoncé Véronique Marchand, secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions, lors du CSE de France 3 des 26 et 27 juin.

### Des centaines de millions d'économies

Tout cela s'intègre dans un contexte plus large, celui des 160 millions d'euros d'économies imposées par le gouvernement sur le budget 2019 de France Télévisions et de 400 millions d'ici 2022. Mais aussi celui du « plan de départs volontaires » de la direction, qui vise 2 000 départs, très partiellement compensés par des embauches. « Depuis plusieurs semaines, les candidats au départ se manifestent auprès de la direction. Combien de salariés du réseau régional partiront d'ici la fin de l'année ? », a de son côté interrogé Jean-Hervé Guilhaud, secrétaire CGT du CSE de France 3. Depuis, la direction a estimé ces départs d'ici fin 2019 à 75 pour France 3 et à 300 pour tout France Télévisions. « Très rapidement, les activités d'un certain nombre de services et de sites risquent d'être désorganisées si les remplacements ne sont pas effectifs », a-t-il ajouté. ■

## Droits voisins

# La Scam TIRE

## LA SONNETTE D'ALARME

**La loi de transposition de la directive droits d'auteur a été approuvée au Sénat et passe en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 23 juillet. Si elle ne change pas, les journalistes devront lutter dans les entreprises pour ne pas devenir les dindons de la farce.**

**L**e vote des députés européens en mars dernier, avant les élections, instaurant un droit voisin pour la presse afin de garantir la liberté de l'information en rééquilibrant le partage des revenus avec les GAFA, avait l'air d'une victoire pour de nombreux auteurs et autrices, fussent-ils écrivains, cinéastes ou musiciens. Mais quid des journalistes ? La proposition de loi du sénateur David Assouline, qui vise à transposer sans délai l'article 15 de la directive en droit national, est dans sa dernière ligne droite. Des amendements ont prévu de sécuriser les droits des « auteurs non salariés » en renvoyant la négociation de leurs droits à des accords avec les organisations d'auteurs. Mais la Scam (Société civile des auteurs multimédia), dans une lettre ouverte aux parlementaires, s'inquiète pour les journalistes : « Il est pour le moins étrange que le texte n'accorde cette garantie qu'aux auteurs non salariés et non pas aux journalistes, pourtant auteurs des articles. Non seulement il les prive de toutes les garanties permettant justement un partage "approprié" et "équitable" mais il génère une inégalité de traitement entre catégories d'auteurs. »

### Attention au contenu des accords d'entreprise

La Scam tire avec raison la sonnette d'alarme à propos des accords d'entreprise. « Le texte renvoie, certainement sous l'influence d'une partie des éditeurs, à des accords d'entreprise le soin d'organiser les conditions de cette

répartition. Or l'expérience prouve que ce mode de négociation n'accouche jamais d'un partage équitable : elle rappelle non sans douleur les conséquences de la loi Hadopi de 2009, montrant que les rémunérations dépendaient étroitement des rapports de force, en l'occurrence largement favorables aux éditeurs. Les journalistes sont légion à ne jamais avoir vu la couleur de l'argent de cette rémunération. » La société d'auteurs, qui décerne le prix Albert-Londres, prévient les patrons : « Les éditeurs et les agences croient-ils qu'ils seront à même de négocier leurs droits individuellement d'égal à égal avec les GAFA ? D'autres éditeurs, en Allemagne et en Espagne, en ont fait la triste expérience. Si quelques grands groupes de presse arrivent à négocier un généreux pourboire avec les GAFA, qu'en sera-t-il notamment des titres de la presse spécialisée ? Les GAFA dicteront leur loi

et leurs tarifs, en menaçant de ne pas les référencer. »

### Pour une gestion collective

« C'est pourquoi, nous, journalistes, photographes, dessinateurs et dessinatrices de presse, demandons instamment au législateur d'empêcher que quelques éditeurs de presse ne s'approprient la majorité des revenus promis par l'article 15 de la Directive droits d'auteur. Pour une rémunération réellement "appropriée" et "équitable", nous plaçons pour la mise en place d'une gestion collective. Seule la gestion collective, soumise à de nombreux contrôles, sera capable d'assurer la sécurisation de nos revenus, quelle que soit la taille du journal ou du groupe de presse pour lequel nous travaillons, et d'améliorer la santé financière de la presse dans sa globalité et sa diversité », plaide la Scam. « Comment imaginer une presse forte et indépendante si les acquis de la Directive droits d'auteur viennent servir les seuls intérêts des (plus grands) groupes de presse en ignorant ceux des journalistes ? Le credo qui nous a unis face aux GAFA est plus que jamais d'actualité : une presse mieux financée et des journalistes justement rémunérés garantissent l'indépendance de l'information », souligne la lettre aux parlementaires. ■



## Commission arbitrale des journalistes

# Une CAJ moins sollicitée un SNJ-CGT très actif

L'année 2018 a été marquée par une baisse des saisines : on en dénombre 148 au total, bien loin du pic de l'année 2008, avec 326 saisines. C'est la première fois depuis 2011 que nous passons nettement sous la barre des 200. Malheureusement, cette diminution ne traduit pas une baisse des licenciements dans la profession. Il indique seulement que les journalistes qui quittent les entreprises ont des anciennetés inférieures à 15 ans et ne peuvent donc pas faire appel à la Commission arbitrale des journalistes (CAJ).

### La clause de cession toujours en tête

Les départs en clause de cession, qui concernent environ 40 % des saisines, ont cependant diminué de 12 points par rapport à 2017. Ensuite viennent les licenciements économiques avec 18 %, contre 17 % en

2017. Les licenciements pour inaptitude augmentent sensiblement : 18 % contre 10 % en 2017), ainsi que les licenciements pour faute grave (8 %, contre 5 % en 2017). Malgré cette baisse d'activité, le délai moyen de traitement des dossiers s'est allongé. Entre la date de saisine et celle de l'audience, 11,5 mois s'écoulent en moyenne, contre 9 à 10 mois auparavant. La CAJ met ces retards sur le compte de l'organisation des élections à la Commission de la carte, qui a mobilisé l'ensemble du personnel l'année dernière, et de la moindre disponibilité des magistrats pour présider la CAJ. D'où les difficultés à établir le calendrier d'audiences.

Mais pour expliquer ces longs délais d'attente, il faut également souligner la mauvaise volonté des employeurs. Ils tardent souvent à nommer leurs arbitres et/ou sont dans l'impossibilité de le faire car ils ne sont pas adhérents à une organisation professionnelle

patronale. Le recours au tribunal de grande instance pour la nomination des arbitres patronaux est alors obligatoire et induit un retard dans l'établissement du calendrier des audiences. Pèsent aussi les difficultés à nommer les président-e-s de séance. Rappelons que ces dernières et derniers doivent faire consensus et être accepté-e-s par les deux parties. Parfois, de longues « négociations » sont nécessaires pour s'accorder sur le nom d'un-e magistrat-e.

Le SNJ-CGT, quant à lui, n'a pas chômé. Il a effectué 49 saisines en 2018, soit 33,1 % des dossiers. Sa part d'activité a plus que doublé en un an puisqu'en 2017, avec 30 saisines, il en a réalisé 15,5 %. Le SNJ est toujours le syndicat le plus sollicité, avec 51,4 % des saisines, soit nettement moins que l'année précédente (68,9 %). Viennent ensuite la CFDT (7,4 %), la CFTC (deux syndicats, 5,4 %), FO (2 %) et la CGC (un seul dossier). ■ D. C.

## Fiscalité

# Indemnités de licenciement ET COTISATIONS SOCIALES

Les indemnités de licenciement allouées sur décision de la Commission arbitrale des journalistes (CAJ) sont indiquées en montant brut. Il faut donc, selon les cas, en soustraire les cotisations sociales, la CSG et la CRDS. Les indemnités de licenciement sont exonérées de cotisations sociales dans la limite de deux PASS (plafond annuel de la Sécurité sociale), soit 81 048 € en 2019. La partie de l'indemnité qui excède ce montant est soumise à cotisations.

L'indemnité de licenciement est également exonérée de CSG et CRDS à hauteur de la plus petite des deux limites suivantes :

- montant de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement due au salarié licencié ;
- montant de l'indemnité exonérée de cotisations sociales.

La règle est la même en cas d'indemnités

de rupture conventionnelle.

Il existe deux exceptions aux exonérations :

- Si l'indemnité de licenciement versée est supérieure à 405 240 €, elle est soumise à cotisations sur la totalité de la somme perçue. Aucune exonération n'est applicable.
- Dans le cadre d'une rupture conventionnelle et si à la date de la rupture effective du contrat de travail le salarié est en droit de liquider sa pension de retraite, sur la base d'un taux plein ou non, il ne peut pas bénéficier des règles générales d'exonération. Ses indemnités de rupture sont intégralement soumises aux cotisations de Sécurité sociale ainsi qu'à la CSG et à la CRDS.

### Imposition des indemnités de licenciement

Sont exonérées d'impôts :

- la totalité des indemnités légales ou conventionnelles. Cela concerne toutes les

indemnités attribuées par la CAJ et bien entendu celles accordées au titre des 15 premières années ;

- l'indemnité de licenciement versée dans le cadre d'un plan social ;
- les dommages et intérêts alloués par le juge en cas de rupture abusive du contrat de travail ;
- l'indemnité accordée par le juge en cas de licenciement sans observation de la procédure requise ;
- l'indemnité spéciale de licenciement versée aux salariés victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle dont le reclassement dans l'entreprise n'est pas possible ou est refusé par le salarié ;
- l'indemnité de licenciement prévue en faveur des journalistes professionnels dans le cadre de la clause de conscience.

Si vous avez négocié une rupture conventionnelle, les indemnités versées à cette occasion sont en principe exonérées dans les mêmes limites que les indemnités de licenciement, à condition que vous ne soyez pas en droit de bénéficier d'une pension de retraite d'un régime légalement obligatoire.

En clair, si vous avez fait liquider votre retraite après votre rupture conventionnelle, l'indemnité perçue est en principe imposable en totalité. ■

## Estonie

# Kersti Kaljulaid, une présidente qui défend la liberté d'expression

À l'occasion de l'assemblée générale de la FEJ, à Tallinn, la présidente d'Estonie a accueilli les journalistes au parlement pour le centenaire de l'association des journalistes de cette république balte.

« Sona on vaba » (littéralement : la parole est libre) écrit en lettres bleues sur un sweat-shirt blanc, c'est ainsi vêtue que la présidente de la république d'Estonie Kersti Kaljulaid avait assisté à la cérémonie de prestation de serment du nouveau gouvernement estonien le 29 avril dernier devant le Riigikogu, le parlement estonien. Une prise de position qui avait fait sensation. D'autant plus que, pour la première fois, le parti conservateur d'Estonie Ekre (extrême droite) était arrivé en troisième position aux élections législatives du 3 mars (17,8 % des suffrages) et avait fait son entrée au gouvernement du centriste et Premier ministre sortant Jüri Ratas. Le geste de la présidente avait d'autant plus marqué que les dirigeants nationalistes avaient multiplié les déclarations contre des journalistes et que deux reporters avaient été « démissionnés » d'un journal et d'une radio nationales.

### « Qui peut garantir aux journalistes que la liberté d'expression continuera ? »

C'est dans ce même parlement que se tenait, les 10 et 11 mai, l'assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ). « Qui peut garantir aux journalistes que la liberté d'expression continuera ? Pas moi », a déclaré Kersti Kaljulaid dans son discours d'ouverture. « Je peux dire que la parole est libre, mais cela ne la rend pas plus libre. Je peux le rappeler de temps en temps, mais cette liberté peut, avant tout, être maintenue par les médias eux-mêmes. Éditeurs, rédacteurs en chef, propriétaires de médias, ils sont la colonne vertébrale de notre liberté d'expression, ils peuvent et doivent garantir la liberté et l'indépendance des journalistes, ils doivent défendre leurs journalistes. Ce n'est qu'alors que les journalistes pourront offrir à la société la certitude que la parole est libre », a-t-elle souligné.

« Précisément, il est caractéristique de la



presse libre de souligner, sur la base de faits et d'analyses, que les politiciens mentent, qu'ils ne sont pas compétents. C'est le travail d'une presse libre de tester quotidiennement ceux qui nous dirigent, soit à la tête de grandes entreprises, d'institutions étatiques ou de grands partis », a-t-elle ajouté. Et de poursuivre : « Tout comme la valeur de la démocratie ne consiste pas à prendre les décisions les plus justes et les plus rapides. Sa valeur réside dans la prise de décision démocratique. Les gens peuvent prendre des décisions. Les gens peuvent aussi faire des erreurs. Cela vaut également pour le journalisme. Le journalisme indépendant fait des erreurs aussi, mais c'est un petit prix à payer pour son indépendance. » ■

**Pablo Aiquel**

## FIJ : une charte éthique mondiale à Tunis

Trois cents délégués issus de plus de cent pays, réunis à Tunis pour le 30<sup>e</sup> Congrès de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), ont adopté le 12 juin dernier la Charte mondiale d'éthique des journalistes, un document qui défend et renforce les normes éthiques pour les journalistes dans le monde entier. Elle complète le Code de principes de la FIJ sur la conduite des journalistes (1954) dit « Déclaration de Bordeaux ». Le congrès a également élu une nouvelle équipe dirigeante, avec le Marocain Younes M'Jahed (président), la Péruvienne Zuliana Lainez (première vice-présidente), l'Indienne Sabina Inderjit et le Russe Timur Shafir (vice-présidents), ainsi que le Britannique Jim Boumelha (trésorier honoraire).



Marta Barcenilla (FEJ)



Younes M'Jahed (FIJ)

## La FEJ renouvelle ses mandats

L'assemblée générale de la FEJ a élu un nouveau comité directeur. Le Danois Mogens Blicher Bjerregard, déjà président depuis 2013, a été réélu pour un mandat de trois ans. La représentante espagnole de Comisiones obreras (FSC-CCOO, confédération proche de la CGT) Marta Barcenilla a quant à elle été élue vice-présidente. Les autres membres du comité directeur sont la secrétaire générale de l'AJP de Belgique Martine Simonis, trésorière, ainsi que Marijana Cramovic (Monténégro), Anna Del Freo (Italie), Yannis Kotsifos (Grèce), Mustafa Kuleli (Turquie), Joachim Kreibich (Allemagne) et Serguei Tomilenko (Ukraine). ■



# EN HONGRIE, *on embauche peu* de journalistes critiques

Spécialiste de l'actualité européenne, Amélie Poinssot a longtemps été correspondante en Pologne puis en Grèce pour des médias comme *La Croix*, RFI et l'AFP avant de rejoindre la rédaction de *Mediapart*. De la crise des dettes souveraines à la chasse aux migrants en passant par la montée des nationalismes et les mobilisations sociales dans différents pays, elle a suivi au plus près l'histoire récente et souvent chaotique de « l'autre Europe », celle pour laquelle le mot « crise » ne se traduit pas en courbes sur un tableau Excel mais en désastres humains. La journaliste publie aujourd'hui un portrait enquête passionnant concernant le populiste Viktor Orban, Premier ministre hongrois<sup>1</sup>. L'occasion pour *Témoins* de l'interroger sur la situation des médias dans une Hongrie devenue « démocratie illibérale »<sup>2</sup>.

*Propos recueillis par Bors de Carlisle*



## Témoins : Quel rapport Viktor Orban entretient-il avec les médias ?

**Amélie Poinssot** : Dès son retour au pouvoir en 2010, il mène une série de réformes destinées à transformer les institutions de la Hongrie. L'une d'entre elles est la reprise en main des médias publics, concentrés dans un Conseil de l'audiovisuel public. Parallèlement, des licenciements interviennent au sein des télévisions et des radios. Le tout s'accompagne d'un contrôle éditorial. Ces médias publics sont devenus des médias de propagande progouvernementaux. Ainsi, les manifestations d'opposition à la politique d'Orban – même s'il y en a peu – sont-elles systématiquement minorées par la télévision. En revanche, elle se montre beaucoup plus prolifique quand il se rend à Bruxelles. Enfin, s'agissant de la question des réfugiés, elle nourrit les clichés xénophobes, amalgamant terrorisme, tel que nous l'avons connu récemment en France, et immigration en Europe. Un amalgame dont Orban use à outrance depuis 2015.

## Approche assez classique, s'agissant d'un dirigeant à poigne...

Oui mais il y a des choses plus subtiles. Ainsi dans le secteur privé, puisque les médias n'appartiennent pas tous au secteur public. Là il n'y a pas mainmise directe du pouvoir mais assèchement des ressources publicitaires et rachats par des proches d'Orban. Il y a deux ans, le quotidien *Népszabadság*<sup>3</sup>, racheté par un membre des cercles du Premier ministre hongrois, a mis la clé sous la porte. Le journal était exsangue économiquement. L'an dernier, c'est l'hebdomadaire conservateur *Heti Válasz* qui a fermé. Il ne s'agit pas, dans ces deux cas, d'un acte politique direct,

d'une interdiction de paraître ou d'une censure. Simple, c'est l'effet de difficultés économiques, avec comme conséquence un effritement des lecteurs. C'est une pression indirecte.

## Peut-on être journaliste indépendant aujourd'hui en Hongrie ?

Il y en a, mais c'est très dur. La Hongrie n'est pas la Russie, on peut y exprimer son opinion, mais les cercles sont restreints. Il existe une presse d'opposition, plutôt sur internet, donc pas très rémunératrice. Bien sûr, il existe des contre-exemples. J'ai vu une exposition de photojournalisme impressionnante à Budapest. C'était à la maison Robert-Capa. Y étaient exposées des photos primées par la fondation en 2018. Elles montraient les difficultés économiques et sociales de la Hongrie. Il y a aussi des ONG. Je pense notamment au travail d'investigation et de lutte contre la corruption effectué par le site internet Direkt 36. Ces sites vivent essentiellement sous perfusion financière étrangère ou grâce à des dons. Mais hors de Budapest, il n'y a pas de médias indépendants. La presse régionale a été rachetée par Loric Meszaros, un intime d'Orban. À ma connaissance, il n'y a pas de pressions explicites sur les journalistes. Quand on travaille à Budapest, on n'est pas suivi dans la rue. Le problème, c'est l'audience, la capacité à en vivre économiquement,

et l'accès aux sources proches du pouvoir. Donc rares sont les supports qui embauchent des journalistes un peu critiques.

## Quels rapports Orban entretient-il avec la presse française ?

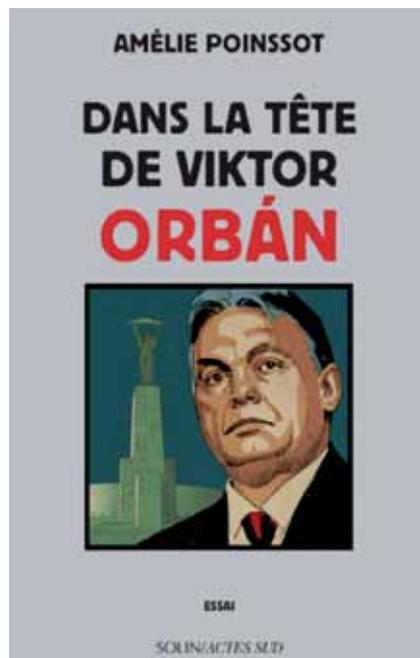
Il n'accorde plus d'interviews à la presse française depuis longtemps. Même si, de façon anecdotique, il a récemment parlé à Bernard-Henry Lévy [sourires]. Ces dernières années, il s'est surtout exprimé dans les médias allemands, en fonction de ses intérêts. Il y a peu, il a donné une interview à la presse italienne, au moment où il recevait Matteo Salvini [ministre de l'Intérieur et vice-président du Conseil italien]. Orban choisit son interlocuteur. C'est le fait du prince et ça décrédibilise le rôle de journaliste. Pour autant, on peut rencontrer Orban lors de cérémonies publiques. Je ne lui ai pas parlé directement, mais j'ai pu approcher son staff. Ils se sont montrés ouverts à la discussion.

## Ce traitement des médias est-il emblématique de l'approche politique d'Orban ?

Sa vision de la société est pyramidale, avec un homme – lui-même – qui incarne le parti politique, le gouvernement et la patrie. C'est un peu le père de la nation. Du coup, il ne ressent pas le besoin de se confronter à des opinions contradictoires. Ce refus de débattre va avec une vision archaïque du pouvoir. Orban n'a pas de considération pour les contre-pouvoirs. L'élection lui donne toute légitimité. Mais il y a quand même place pour des oppositions qui sont tolérées. Même chose pour les médias ou les députés d'opposition. Tous doivent rester à leur place. ■

1. Dans la tête de Viktor Orban, par Amélie Poinssot, éditions Solin/Actes Sud, 181 p., 19,50 €.  
2. Concept qu'Orban revendique, où les dirigeants sont élus mais où les principes de l'État de droit ne sont pas respectés.

3. Ancien quotidien hongrois fondé en 1956 comme l'organe officiel du Parti socialiste ouvrier hongrois, parti unique de la République populaire de Hongrie. Sa parution est suspendue depuis le 8 octobre 2016.



**J'ai le pouvoir  
de protéger  
mon activité  
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,  
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger  
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
c'est un engagement de tous les instants.**  
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre  
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés  
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

**Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**

Assurances  
Banque  
Santé  
**Essentiel pour moi**



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).